

Entreprises

et Biodiversité

comprendre et agir





Entreprises et Biodiversité comprendre et agir



Si vous ne vous occupez pas de la biodiversité, la biodiversité s'occupera de vous

Hubert Reeves

Sommaire

relaces, par Laurence i arisot et riubert neeves	-
Partie I : Introduction aux enjeux	7
La biodiversité, de quoi s'agit-il ?	8
La France, un patrimoine naturel exceptionnel	9
Le contexte règlementaire	10
La biodiversité et le territoire	10
Les enjeux marins et littoraux	12
La Trame Verte et Bleue	13
Les principales causes de l'érosion de la biodiversité	15
Entreprise et biodiversité, une affaire d'interdépendance	16
Les interactions entre l'entreprise et la biodiversité	16
Que fait la biodiversité pour vous ?	16
Les services écosystémiques	17
Evaluer économiquement les services rendus par les écosystèmes ?	18
La biodiversité, un capital naturel pour l'entreprise	19
Des risques, mais aussi des opportunités	20
Partie II : Agir pour et avec la biodiversité	23
En quoi la biodiversité crée-t-elle de la Valeur pour l'entreprise ?	24
Quelles parties prenantes pour la biodiversité ?	24
6 recommandations pour les entreprises	27
La RSE et la biodiversité	28
S'évaluer et agir	30
Evaluer vos impacts et vos dépendances	30
Quels outils ?	32
Autres normes et outils utiles	34
De quelles compétences devez-vous vous entourer ?	34
Quelles parties prenantes impliquer ?	34
Mettre en œuvre les plans d'actions	37
Qu'est-ce qu'une bonne stratégie biodiversité ?	37
Quelles actions mettre en œuvre ? Avec quels moyens ?	37
Gérer autrement le patrimoine foncier	38
Saisir les opportunités : se démarquer grâce à la biodiversité	39
Sensibiliser et informer	41
Quels indicateurs ?	42
La Stratégie Nationale de Biodiversité : un guide pour l'action	43
Conclusions	45
Annexes	
Bibliographie / Webographie	44

Préfaces



Laurence Parisot Présidente du MEDEF

En 2007 j'écrivais Besoin d'air, en 2012 Besoin d'aire. J'exprimais alors à quel point nos entreprises sont liées à leur environnement, et que pour vivre, grandir et prospérer il leur faut de l'oxygène, de l'espace et des horizons.. On peut voir dans ces titres des métaphores. Oui, mais pas uniquement. Nos entreprises sont au cœur de nos sociétés et elles interagissent avec leur environnement : elles sont ainsi à la fois des réceptacles et des moteurs, à la

fois bénéficiaires des bienfaits d'un écosystème sain et capables d'agir sur sa vitalité.

La prise de conscience par les entreprises des enjeux liés à la biodiversité et du rôle qu'elles peuvent jouer pour sa préservation est en marche. Le MEDEF s'est mobilisé en ce sens en contribuant activement à l'élaboration de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et en œuvrant à la sensibilisation des décideurs du monde économique aux valeurs créées par la biodiversité. Notre engagement trouve aujourd'hui une expression supplémentaire dans l'élaboration d'un plan d'engagement à destination des entreprises qui a reçu le soutien des pouvoirs publics.

Ce plan d'engagement consiste en une démarche de sensibilisation et de pédagogie auprès de toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, car la biodiversité est l'affaire de tous. Notre objectif est que chaque entreprise s'interroge, en lien avec toutes les parties prenantes, sur sa relation à son environnement.

En proposant des « clés d'entrée » concrètes et adaptées, le MEDEF entend créer les conditions pour que les entreprises, ainsi que leurs fédérations professionnelles, se saisissent rapidement de ces enjeux et enclenchent des démarches volontaires. Nous franchissions en 2010 une première étape importante en publiant un recueil de bonnes pratiques, recueil que nous avons dû rééditer en 2011 tant l'intérêt suscité fut grand. Nous passons désormais à une phase plus opérationnelle grâce à ce guide « Entreprises et Biodiversité : comprendre et agir » qui contient des outils pour comprendre les liens entre entreprise et biodiversité et des moyens d'agir en faveur de sa préservation.

Ce guide est destiné à toutes les entreprises qui j'espère partageront à l'issue de sa lecture notre conviction que la préservation de la biodiversité constitue un atout, un levier de création de valeur et de compétitivité pour nos entreprises et qu'il nous faut par conséquent y contribuer.





Hubert Reeves

Astrophysicien Président de Humanité et biodiversité

La biodiversité, c'est l'ensemble des interactions aussi anciennes que la vie, interactions entre les espèces, simultanément aux interactions entre les espèces et les milieux où elles vivent. C'est donc beaucoup plus riche et plus complexe que le catalogue des espèces avec lequel elle est parfois confondue.

Défendre la biodiversité ne peut se réduire à défendre une à une les petites fleurs ou des oiseaux... Les défendre, certes mais alors il y a impérieuse nécessité à défendre leurs populations, leur habitat, et les espèces dont elles dépendent. Et défendre l'espèce humaine c'est, de même, défendre sa diversité et toutes les autres espèces, des vers de terre aux requins... Détruire les associations biotiques des écosystèmes, c'est se condamner. Les préserver, c'est souscrire la meilleure assurance pour l'avenir.

Y toucher, toucher à une espèce c'est, pour reprendre l'expression de Robert Barbault, professeur au Muséum, et vice-président de notre association, toucher à une maille du tissu vivant de la planète. Une maille en moins, le tissu peut sans doute le supporter, mais une seconde, puis une autre...? C'est porter atteinte aux processus biologiques.

La biodiversité, c'est Le processus vital.

Pas d'oxygène sans le processus de la photosynthèse du phytoplancton qui absorbe du CO2 et approvisionne l'atmosphère en oxygène bien davantage que les forêts!

Détruire les zones littorales, saccager les coraux, polluer les océans, c'est se condamner à l'asphyxie et autres variantes de mal-être car sans phytoplancton, par exemple, pas de poissons marins, principaux fournisseurs de protéines pour de nombreux Terriens...

Mais supposons les excès d'émissions de CO2 éliminés, nous ne placerions pas notre avenir sous les meilleurs auspices, qu'il s'agisse des entrepreneurs, de leurs équipes de production, de leurs clients, de chacun d'entre nous, si nous ne nous préoccupons pas de préserver la biodiversité. Toute entreprise, industrielle, de service ou commerciale, dépend aussi de la biodiversité.

Parmi les risques que court une entreprise, il y a ceux liés à la disponibilité et aux coûts des matières premières. Et pour que leur existence et leur qualité soient disponibles, il faut toujours un champ, une forêt, une zone humide, des sols épargnés de l'urbanisation et en bon état, abritant les myriades de microorganismes qui le rendent fertile...

On n'en finirait pas d'énumérer les chaînons du vivant indispensables à tous les humains.

Comme les forestiers, qui ont de tout temps su se projeter dans le moyen ou le long terme, nous devons regarder plus loin. L'avenir s'élabore dans le présent, de facon cruciale.

Un autre modèle économique est à construire. Quel beau challenge pour des entrepreneurs!



Humanité et Biodiversité.

association Reconnue d'Utilité Publique, mène une action de plaidoyer pour faire émerger dans la société les défis posés par l'érosion de la biodiversité et propose des solutions pour y faire face.

Humanité et Biodiversité 110 Bd Saint Germain 75006 Paris 01 43 36 04 72 contact@humanite-biodiversite.fr www.humanite-biodiversite.fr



Introduction aux enjeux

Que vous soyez dirigeant d'une TPE, d'une PME ou d'un grand groupe, ce guide est fait pour vous. Son approche se veut pragmatique et orientée vers l'action. Pour agir, il faut comprendre et avoir les bonnes clés d'entrée. L'ambition de ce guide est de vous aider à créer de la valeur, pour vos entreprises, notamment à travers une bonne compréhension de ce que la biodiversité vous apporte.

Depuis quelques années, le MEDEF et ses partenaires ont déjà réalisé ou contribué à plusieurs ouvrages destinés aux entreprises, auxquels il sera fait référence plus loin. Celui-ci s'inscrit dans leur continuité, avec l'objectif d'être à la fois une introduction, en capitalisant sur les travaux réalisés précédemment et une ouverture sur des outils et des méthodes permettant à chaque entreprise, en fonction de son contexte propre et de ses activités, d'aller plus loin dans l'analyse et dans l'action.

Mais si nous ne partons pas de rien, reconnaissons que nous partons de loin : « Les fleurs et les papillons, c'est important, mais en quoi ça nous concerne ? ». La biodiversité est un sujet encore émergent qui reste difficile à appréhender. Après tout, pourquoi faudrait-il s'en occuper ? Pour reprendre l'expression malicieuse d'Hubert Reeves, pour la simple raison que « si vous ne vous occupez pas de la biodiversité, la biodiversité s'occupera de vous ».

Trop souvent, la relation de l'entreprise à la biodiversité a été considérée sous l'angle des impacts de ses activités sur les habitats et les milieux naturels. Sans nier ces impacts, réels, cette approche est incomplète. Car si les entreprises sont concernées par la biodiversité, c'est avant tout parce qu'elles en dépendent et parce qu'elles peuvent agir positivement pour sa préservation.

La biodiversité n'est pas « un sujet environnemental de plus » : c'est un enjeu stratégique. Vous en doutez encore ? Tant mieux. Ce qui suit devrait vous intéresser.

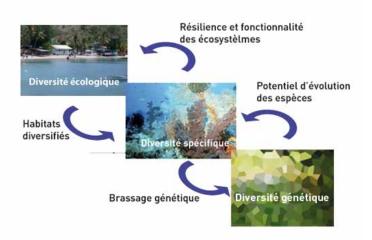
D

La biodiversité, de quoi s'agit-il?

L'expression « biodiversité » est une contraction, en anglais, de « biological diversity », apparue pour la première fois dans le titre d'un ouvrage de Edward O. Wilson en 1984. Ce concept très jeune est encore mouvant : il reste possible d'en trouver plusieurs définitions.

Toutes s'accordent toutefois sur le fait que la biodiversité regroupe la diversité du vivant à tous ses niveaux d'organisation et d'expression, notamment :

- → Au niveau des gènes, c'est à dire la variabilité génétique au sein des populations.
- → Au niveau des espèces, c'est à dire la diversité des espèces qui peuplent la biosphère.



→ Au niveau des écosystèmes, c'est à dire la diversité des habitats et des conditions de vie pour les organismes qui vivent au sein de la biosphère.

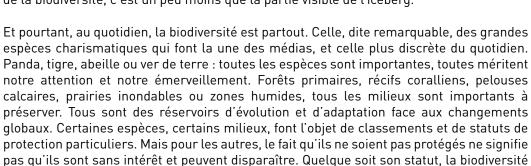
Les trois niveaux – génétique – spécifique – écosystémique s'interpénètrent et interagissent. Ce qui nous conduit logiquement à une définition beaucoup plus simple et tout aussi valable : « la biodiversité, c'est tout le vivant et toutes ses interactions ».

L'humanité et ses activités en font donc partie. Nos activités, y compris industrielles, agricoles et commerciales, interagissent avec le vivant à la fois en tant que producteur de biodiversité mais aussi en tant que facteur de pression et d'évolution.

ENCADRÉ 1

Que savons-nous alors de la biodiversité ?

La taxonomie (la science du classement des espèces) a aujourd'hui recensé un peu plus de 1,8 million d'espèces. Une estimation communément admise situe de 15 à 25 millions le nombre total d'espèces. Nous ne connaissons donc qu'une fraction des espèces qui peuplent la biosphère. Avoir identifié des espèces nous dit cependant peu de choses sur ce qu'elles sont vraiment et sur la façon dont elles vivent et interagissent avec d'autres espèces au sein des écosystèmes. Et, si nous connaissons relativement bien certains groupes d'organismes vivants (comme les vertébrés et les plantes vasculaires), nous connaissons très mal d'autres groupes, comme les champignons, les algues ou les insectes, sans même parler des organismes unicellulaires, pourtant de loin les plus nombreux et les plus actifs dans la biosphère! Soyons modestes, ce que nous connaissons de la biodiversité, c'est un peu moins que la partie visible de l'iceberg.



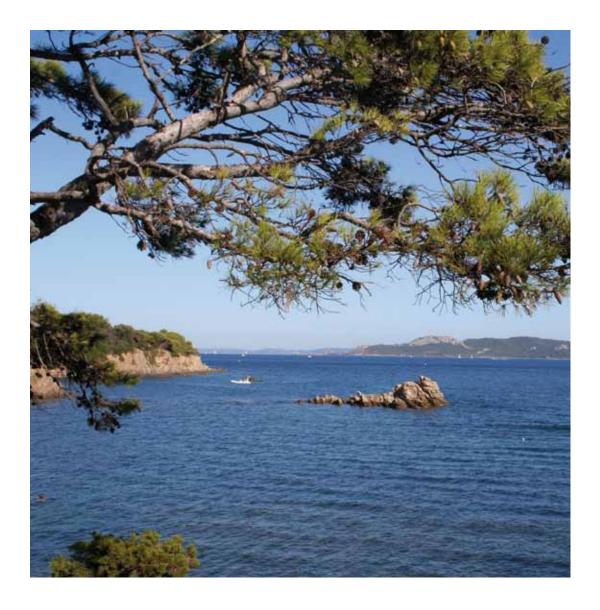
qu'abritent les écosystèmes à proximité immédiate de votre site mérite votre attention.



La France, un patrimoine naturel exceptionnel

Par la grande diversité de ses climats locaux et de ses écosystèmes, que ce soit en métropole et en outre-mer, la France est l'un des hauts lieux mondiaux de la biodiversité.

La France métropolitaine, à elle seule, abrite une proportion importante de la biodiversité européenne. On y dénombre par exemple plus de 35 000 espèces d'insectes et plus de 1 000 espèces de vertébrés dont 400 vivent en mer ou sur le littoral. 55% des espèces européennes d'amphibiens (grenouilles, tritons, salamandres) sont présentes en France, 58% des espèces d'oiseaux nidifiant en Europe se reproduisent chez nous. La côte méditerranéenne est l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité mondiale. Mais c'est bien sûr en outre-mer que l'exubérance de la biodiversité française est la plus importante : on y trouve, sur 0,8% de la superficie terrestre totale, plus de biodiversité que dans toute l'Europe continentale. Par ailleurs, le domaine marin de l'outre-mer français recèle environ 10% des récifs coralliens mondiaux, dont l'importance vitale pour les écosystèmes marins et la fragilité ne sont plus à démontrer¹.



¹_ Voir notamment : http://www.icriforum.org/

Le contexte règlementaire

Le terme « biodiversité » apparaissant pour la première fois en 1988 à travers les écrits de Edward O. Wilson¹, il faudra attendre 1992 pour que la biodiversité soit évoquée dans les textes officiels, avec le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro où la Convention sur la Diversité Biologique a été signée par 168 pays². Pour la première fois « la biodiversité devient une préoccupation commune à l'humanité et une partie intégrante au processus de développement »³.

Néanmoins, la protection du vivant est évoquée bien avant avec la Convention de Ramsar en 1971⁴ (gestion durable des zones humides), la Conférence de Stockholm en 1972⁵ (responsabilité de l'Homme sur la faune et flore sauvage), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en 1973 (CITES)⁶, ou encore la Convention de Bonn⁷ (protection des espèces migratrices) et la Convention de Berne en 1979⁸ (conservation de la vie sauvage) qui sera la trame de la directive Habitat-Faune-Flore de 1992⁹ (réseau Natura 2000). En droit national, la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, fonde les bases du droit de la protection des espèces, des milieux. Par ailleurs, la loi du 19 juillet 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) précise le régime d'autorisation dont le principe remontait au décret impérial de 1810 et notamment les modalités de l'obligation des études d'impacts pour les projets d'infrastructure, ainsi que celles des régimes des autorisations et déclarations.

Les lois Grenelle 1 et 2 (lois n° 2009-967 du 3 août 2009 et n° 2010-788 du 12 juillet 2010), préciseront notamment les modalités de plans d'actions nationaux concernant les espèces menacées et les milieux sensibles, ainsi que celles de la mise en œuvre d'une Trame Verte et Bleue (voir plus loin).

En France, c'est le MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie) qui est responsable des politiques nationales touchant à la biodiversité. Dans chaque région c'est la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui fait appliquer les mesures concernant la biodiversité sous l'autorité du Préfet de région ou de département. En France, le Code de l'Environnement regroupe l'ensemble des textes de lois relatives à l'environnement dont la protection de la biodiversité. De nombreux organismes interviennent aussi aux différentes échelles territoriales : le Conseil National de la Protection de la Nature est chargé de donner un avis sur les textes règlementaires ou les projets d'aménagement du territoire susceptibles d'affecter la biodiversité. Il est relayé dans les Régions par les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel.

La biodiversité et le territoire

La protection de la biodiversité influence via des outils très différents la manière d'utiliser notre territoire. En cas de doute, votre conseiller au sein du MEDEF territorial, votre fédération professionnelle, le MEDEF national ainsi que les organisations professionnelles locales et la DREAL peuvent vous aider à identifier les textes applicables pour votre activité. Voici quelques exemples d'outils règlementaires applicables en France :

¹ http://www.nap.edu/openbook.php?isbn=0309037395

² http://www.cbd.int/history/

³ http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Convention-sur-le-diversite.html

⁴ http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-documents-texts-convention-on/main/ramsar/1-31-38^20671_4000_1_

⁵ http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr

⁶ http://www.cites.org/fra/disc/text.php

⁷ http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-convention-de-Bonn.html

⁸ http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Convention-de-Berne.html

⁹ http://europa.eu/legislation_summaries/environment/nature_and_biodiversity/l28076_fr.htm

- Les ZNIEFF¹ ou Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (L.411-5 CE), permettent d'analyser la qualité écologique du territoire. Ce classement ne correspond pas à un statut de protection, il s'agit essentiellement d'un zonage destiné à renforcer les dispositifs de suivi et d'étude de la biodiversité. Les ZNIEFF ne présentent donc pas a priori un caractère contraignant, sauf si elles bénéficient d'un autre statut de protection par ailleurs. C'est par exemple le cas pour les ZICO (Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux), qui peuvent êtres traduites en ZPS (Zones de Protection Spéciale), ces dernières étant incluses dans le réseau Natura 2000.
- Les parcs naturels (nationaux et régionaux) et réserves naturelles (nationales et régionales) sont des statuts de protection forts, assortis de caractères contraignants pour les activités humaines. En effet, le classement d'un territoire en parc national ou en réserve naturelle implique des objectifs élevés de protection et préservation de la faune et flore, et nécessite parfois des restrictions d'urbanisme et d'activité économique. Les Parcs Naturels Nationaux et Régionaux sont des échelles territoriales pour la gouvernance locale et l'expérimentation de la mise en œuvre du développement durable, en concertation avec les acteurs locaux (communes, associations et entreprises).
- Lorsque cela est nécessaire, l'État peut protéger des territoires via des acquisitions, c'est-à-dire en les retirant du marché foncier. On peut distinguer les acquisitions publiques (L.322-1 CE) et les acquisitions privées. Ces territoires doivent être aménagés pour accueillir le public. Les Réserves et Arrêtés de Protection de Biotope sont des statuts de protection élevés, pouvant entrainer l'interdiction de certaines activités.
- Les Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC) sont des outils pour la réalisation d'inventaires habitats/faune/flore réalisés au niveau des communes, dans le cadre d'une démarche volontaire de ces dernières. Ils seront réalisés avec l'aide d'associations naturalistes ou de bureaux d'études professionnels. Le travail se fait selon une méthode et un protocole proposé par le Service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle, dans un esprit de sciences participatives et de travail collaboratif. Cet inventaire peut faire apparaitre des espèces indicatrices, et aider à mettre en évidence des enjeux hiérarchisés selon le modèle Etat/Pression/Réponse, pour devenir un outil d'aide et d'action pour les collectivités et territoires concernés



¹ http://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation

ENCADRÉ 2

Les enjeux marins et littoraux

Les milieux marins et littoraux, que ce soit en métropole et bien évidemment en outre mer, concentrent de nombreux enjeux liés à la biodiversité. Souvent riches en nombre d'espèces, certains milieux, comme les lagunes, les marais salants, les mangroves ou les récifs coralliens sont aussi particulièrement productifs en terme de biomasse. Ils agissent souvent comme de véritables « nurseries » en abritant les stades juvéniles de nombreux poissons ou invertébrés marins. Ils sont aussi fournisseurs de nombreux « services écosystémiques », notamment ceux liés à la pêche, mais aussi ceux liés à la régulation des écosystèmes, à la fixation de l'azote ou du carbone, ou encore à la régulation du climat local. Ils sont parfois moins bien connus que les milieux terrestres, et leur capacité de réponse aux pressions que leur font subir nos activités sont parfois difficiles à évaluer, ce qui justifie un suivi scientifique particulier. Les milieux des grands fonds marins et notamment leurs interactions avec les activités situées en surface, sont particulièrement peu connus.

Les activités humaines reposant sur ces milieux sont de plus en plus nombreuses et des conflits d'usages ne sont pas rares : mentionnons par exemple la pêche, les récoltes à pied, l'aquaculture, la conchyliculture ou ostréiculture, le tourisme et la plaisance, les activités portuaires et logistiques et de plus en plus, des activités liées à la production d'énergies (éoliennes off shore, hydroliennes, etc.). Toutes ces activités se répartissent du trait de côte jusqu'aux limites des plateaux benthiques, et nécessitent la mise en place d'actions de concertation adaptées aux enjeux. Par ailleurs, les milieux marins sont le réceptacle final des apports venus du continent et donc, bien des activités même situées à l'intérieur des terres, contribuent aux pressions qui s'y exercent.

Enfin, mentionnons que certains milieux marins sont de formidables gisements de biodiversité encore mal connus, et renferment peut-être bien des trésors cachés. Qui sait si, à l'instar des nombreux médicaments anticancéreux que le Cône géographe nous a inspiré, les médicaments du futur ne reposent pas quelque part sur les fonds marins, au large des côtes bretonnes ou au tombant des calanques de Marseille ?



ENCADRÉ 3

Trame Verte et Bleue

Issue du Grenelle de l'environnement et inscrite dans le code de l'environnement, la mesure « Trame Verte et Bleue » a pour objectif « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural »¹. Cette mesure vise à permettre à tous les êtres vivants de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et de se loger. Elle participe activement à la préservation de la biodiversité dite « ordinaire ». Ainsi, les politiques d'aménagement du territoire, notamment à travers les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) ou les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), devront intégrer les notions de « Trame Verte et Bleue ». Celle-ci permet une continuité écologique, c'est-à-dire de relier des réservoirs de biodiversité par des corridors écologiques, ceci dans des contextes plus ou moins contraignants selon les cas de figure. Ce dispositif a été récemment complété par les décrets 2012-1219 et 2012-1492².

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et ses déclinaisons locales peuvent créer des opportunités ou des contraintes pour vos activités ou vos projets d'extension de site. Renseignez-vous auprès des autorités locales compétentes, notamment des services de la Région ou de l'Etat.

Chaque région doit présenter une cartographie de sa politique de « Trame Verte et Bleue », à travers un document-cadre intitulé Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)³. Ce document prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau. Les SRCE doivent être réalisés d'ici à 2015, avec la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, dont les entreprises. Dans chaque région, des instances de concertation et de dialogue sur la Trame Verte et Bleue et les SRCE ont été mises en place. Il s'agit des Comités Trame Verte et Bleue ou Comité Biodiversité. Il est très vivement recommandé aux entreprises de participer ou de se faire représenter par leurs MEDEF Territoriaux ou organisations professionnelles auprès de ces instances.

Par ailleurs, le Grenelle de la Mer a débouché sur la création d'une trame bleu marine, intégré dans l'aménagement et la gestion intégrée du littoral, dans une perspective de développement durable. Sont notamment concerné des milieux comme les zones humides littorales, les estuaires, les mangroves, les lagons, les lagunes, les lidos, les estrans, ou les récifs coralliens, afin de prendre en compte les zones de transition et leurs fonctionnalités écologiques.

Certains projets d'infrastructure, listés à l'annexe II de l'article R.122-2 du code de l'environnement necessitent de faire une étude d'impacts. Cela consiste à évaluer les impacts d'une intervention sur le patrimoine naturel du site. L'étude d'impacts est placée sous la responsabilité de l'entreprise porteuse du projet, qui peut la réaliser avec ses propres ressources, ou encore la déléguer, si elle ne dispose pas des compétences nécessaires en interne, à des bureaux d'études spécialisés, voire à des associations, sous le contrôle de l'État. Les articles L.122-1, R.214-6 et R.512-6 c. env. prévoient la réalisation d'une évaluation des incidences.

Dans ce cadre, il doit y avoir une compensation si la réalisation d'un projet entraîne des impacts résiduels notables sur l'environnement malgré la mise en œuvre des mesures

¹⁻ Code de l'environnement, Article L371-1 de la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 – art.121

²⁻ Voir le site : http://www.trameverteetbleue.fr pour l'actualité sur la trame verte et bleue

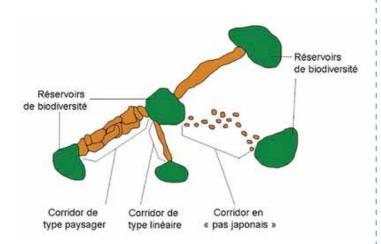
 $[\]hbox{3- Code de l'environnement, Article L371-3 Modifi\'e par loi n°2012-1563 du 16 D\'ecembre 2010 - art. 17: } \\$

d'évitement et de réduction. De fait, l'entreprise doit trouver des solutions pour limiter les dégâts causés. Par exemple une société d'exploitation autoroutière a travaillé avec le Conservatoire Botanique Alpin (CBNA) lors d'un projet de prolongement d'autoroute (A51). Il s'est avéré que quatre espèces rares et protégées étaient sur le nouveau tronçon. De fait cette entreprise a racheté des terrains (totalisant 3,3 hectares) pour pouvoir reloger ces espèces¹.

Note : les espèces protégées en France sont répertoriées sur une « liste rouge »² régulièrement tenue à jour par le Comité Français de l'IUCN.

De la même manière, l'entreprise, par ses activités, peut avoir des conséquences négatives sur la biodiversité. Ainsi, la loi du 1er août 2008, transposée aux articles L.160-1 et suivants du Code de l'environnement concerne la responsabilité environnementale des entreprises et plus précisément la prévention et la réparation des dommages environnementaux. En résumé, ces dispositions fixent le cadre de réparation des dommages causés aux ressources naturelles en tant que telles, indépendamment de leurs répercussions sur les biens et les personnes. Selon le type d'activité à l'origine du dommage, deux régimes de responsabilité peuvent s'appliquer : l'un requiert qu'une faute de la part de l'exploitant soit établie, l'autre ne nécessite pas la démonstration d'une faute. Les activités professionnelles soumises au régime de responsabilité sans faute, sont celles qui sont listées dans le Code de l'environnement (art. R.162-1, 1° à 12° c. env.). Il s'agit d'activités traditionnellement considérées comme ayant un impact sur l'environnement, et généralement soumises à un régime administratif d'autorisation, d'enregistrement ou d'agrément.

Le schéma ci-contre représente les différentes formes de la Trame Verte et Bleue. Celles-ci sont composées de réservoirs de biodiversité reliés par de corridors écologiques. Ces corridors peuvent être constitués : \rightarrow Par un assemblage de paysages différents, on parle alors de corridor « type paysager » → Par un même écosystème en longueur, on parle alors de corridor « type linéaire » → Par des écosystèmes fragmentés (tel que des parcs en ville), on parle alors de corridor « en pas japonais »



L'ensemble des ressources et milieux naturels est alors concerné (sols, eaux, espèces et habitats naturels protégés) ainsi que les services écologiques qui y sont liés. En revanche, pour les activités ne figurant pas sur cette liste, l'exploitant est soumis au régime de responsabilité pour faute. Dans ce cas, seules les atteintes graves aux espèces et habitats naturels protégés sont de nature à engager une telle responsabilité (art. L.162-1, 2° c. env.). Le responsable du dommage est tenu de procéder à une réparation exclusivement en nature selon des modalités qui varient en fonction des ressources naturelles affectées. Pour les dommages affectant les espèces et habitats naturels protégés, deux types de réparation s'imposent cumulativement avec pour objectifs la remise en état de la ressource (réparation primaire) et la compensation des pertes de services écologiques (réparation compensatoire).

^{1 «} Agir pour la biodiversité », Mars 2012, Escota

²⁻ http://www.uicn.fr/Liste-rouge-France.html

Р

Les principales causes de l'érosion de la biodiversité

Les espèces se forment, évoluent et disparaissent naturellement, c'est la logique de l'évolution. Toutefois, l'érosion de la biodiversité se produit aujourd'hui à un rythme anormalement rapide. En se basant sur les archives géologiques, les scientifiques parviennent à comparer le « bruit de fond » de l'extinction naturelle avec le rythme constaté aujourd'hui. En se fondant sur les espèces connues et identifiées, on constate un rapport de 100 à 1 000 fois le rythme naturel. Ce calcul ne tient pas compte de toutes les espèces qui disparaissent avant même que nous ne les ayons identifiées telles que de nombreuses espèces de petite taille ou des microorganismes.

Les causes de l'érosion de la biodiversité sont connues. Il s'agit de :

- La destruction, la fragmentation ou l'artificialisation des habitats naturels.
- L'introduction, volontaire ou involontaire, d'espèces envahissantes.
- La pollution des eaux, des sols ou de l'air.
- La surexploitation, c'est à dire les prélèvements directs d'organismes vivants à des niveaux supérieurs à leur taux naturel de renouvellement.
- Le changement climatique, par le stress important qu'il fait peser sur les écosystèmes, agit comme un facteur aggravant aux causes ci-dessus.

Nous sommes tous concernés. Pour sa part, l'entreprise peut à travers ses activités, directement ou indirectement :

- Contribuer à la destruction ou à la fragmentation des habitats naturels pour étendre ses sites d'exploitations ou créer un parking ou en prenant sa part, aux cotés des autres usagers, dans l'utilisation des infrastructures linéaires.
- ▶ Introduire involontairement, avec des marchandises importées, des espèces qui pourraient devenir envahissantes. Ce fut le cas, par exemple, du frelon asiatique qui a été importé avec des poteries venues de Chine.
- ► Rejeter, accidentellement ou non lors de la phase d'industrialisation, ou de manière diffuse parce que la fin de vie des produits n'aura pas été maîtrisée et anticipée, des substances toxiques dans les milieux naturels.
- Contribuer, par ses achats de matière première, de fibre textile, de papier ou de bois à la surexploitation des forêts tropicales, des fonds marins, ou des sols.



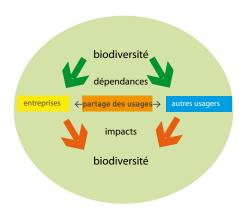
Les relations entre l'entreprise et la biodiversité sont beaucoup plus riches qu'il n'y parait. La partie la plus visible, et la plus médiatisée à ce jour, se rapporte aux impacts des activités des entreprises sur la biodiversité.

Il est vrai que l'entreprise, ainsi que d'autres acteurs, peut contribuer aux cinq principales causes de l'érosion de la biodiversité (voir page 15).

Cela peut être le cas :

- directement, par ses activités, les sites ou les infrastructures qu'elle contrôle,
- indirectement, à travers ses fournisseurs ou encore par l'usage que ses clients feront de ses produits.

Les interactions entre l'entreprise et la biodiversité



De nombreux acteurs peuvent impacter l'équilibre des écosystèmes (collectivités locales, citoyens, agriculteurs, ...): une entreprise n'agit jamais seule sur un territoire et les impacts de ses activités se cumulent à ceux des autres usagers. Les impacts peuvent aussi se situer en amont de la chaîne de valeur, par l'activité des fournisseurs, ou en aval, par celle des clients. Prendre conscience de ses impacts, directs et indirects, les inventorier et les évaluer, est une étape importante avant d'aller plus loin, car elle permet de définir des actions visant à les maîtriser, les éliminer voire les inverser. Enfin, si le terme «impact » est négativement connoté, il faut rappeler que contrairement à une idée reçue il existe aussi des « impacts » positifs. Les carrières, par exemple, peuvent contribuer à créer, après réhabilitation, des habitats diversifiés favorables à la biodiversité.

Mais les impacts des activités ne sont qu'une partie des relations : l'entreprise est un tissu vivant, qui transforme des produits issus, de près ou de loin, de la biodiversité. A ce titre, elle bénéficie directement ou indirectement du bon fonctionnement des écosystèmes.

Que fait la biodiversité pour vous ?

Les services rendus par la biodiversité

Bien au-delà de ses impacts, ce qui relie l'entreprise à la biodiversité, c'est sa dépendance vis-à-vis de ce qu'il est convenu d'appeler « les services rendus par les écosystèmes ». Ce concept a émergé lors de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire, une vaste étude conduite de 2000 à 2005, sous l'égide de l'ONU, par près de 1 400 scientifiques dans 95 pays. Comment évaluer l'état de la biodiversité mondiale alors qu'on ne la connaît que de façon très parcellaire (voir encadré n°1).

La réponse a été d'évaluer le système vivant planétaire à travers les flux sortant du système, qui nous renseignent sur l'état, la dynamique et l'évolution de la biodiversité. Et ces « fonctionnalités écologiques », sont, de notre point de vue humain, traduit par des productions de biens et de services dont nous bénéficions. Les services rendus par les écosystèmes sont classés en quatre catégories (voir encadré n°4). Le concept de services écosystémiques apporte un nouveau regard sur la biodiversité, en complément des espèces, milieux ou gènes. Pour les décideurs, il peut constituer un outil d'aide à la décision, en mettant en évidence de façon claire le lien entre bien-être humain et bon état des écosystèmes. Dans ce cadre, plusieurs territoires ont amorcé des démarches de cartographie des services rendus par les écosystèmes.

Les services écosystémiques

Les **services d'approvisionnement** sont relatifs aux biens tangibles issus des écosystèmes, comme les denrées alimentaires, les fibres, les matériaux, ou encore les molécules d'intérêt industriel ou pharmaceutique. On estime par exemple que 47% des molécules utilisées dans le traitement du cancer proviennent de modèles naturels.

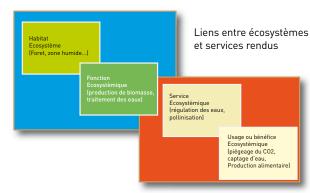
Les services de régulation concernent notamment la pollinisation, l'entretien des sols et la lutte contre l'érosion, la lutte contre les ravageurs, la régulation du débit et de la qualité des eaux de surface, la régulation du climat, etc. Tous ces « services » sont réalisés par une cohorte d'organismes vivants, au bénéfice d'autres organismes vivants et donc in fine, de notre point de vue humain, des exploitants et usagers de la nature et des consommateurs. Si ces processus sont invisibles, leurs



résultats sont bien réels et leur importance capitale. Mais hélas, c'est souvent lorsqu'ils viennent à faire défaut que nous réalisons l'importance de ces services de régulation.

Les **services culturels** concernent la façon dont les paysages, les terroirs, les cultures, sont façonnés par les interactions entre les activités humaines et les écosystèmes. Leur importance pour le secteur du tourisme ou des loisirs de plein air est considérable. La notion de terroir, essentielle pour le secteur de l'agroalimentaire, révèle une interaction entre le climat, les sols et leurs peuplements microbiens, le couvert végétal et nos activités qui maintiennent et orientent ces socio-écosystèmes. Les services culturels désignent aussi les représentations éthiques, culturelles ou religieuses liées au vivant. Enfin, les innovations que les organismes vivants ou les écosystèmes nous inspirent relèvent aussi des services culturels.¹

La dernière catégorie de services rendus par les écosystèmes, les **services de soutien**, consiste plutôt en des « services rendus à la nature par la nature ». Ils sont véritablement le « moteur » de la biosphère. Ils incluent la production primaire de matière organique, la photosynthèse et les grands cycles des constituants du vivant. C'est grâce à ces services de soutien que la vie a pu se perpétuer sur Terre depuis près de 3,8 milliards d'années, pour notre plus grand bonheur aujourd'hui.



Note : Une liste exhaustive et la définition des services rendus par les écosystèmes selon le Millenium Ecosystem Assessment est consultable à la page :

http://www.inspire-institut.org/nomenclature-services-ecosystemiques.html

P

¹⁻ Le MEDDE (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie) vient de lancer une évaluation nationale des écosystèmes et des services écosystémiques (projet EFESE), à l'instar de la démarche conduite par le Royaume-Uni sur son territoire.

18

ENCADRÉ 5

Évaluer économiquement les services rendus par les écosystèmes ?

L'évaluation économique des services rendus par les écosystèmes a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs rapports et de nombreux débats. Pour les entreprises, deux questions se posent :

Pourquoi évaluer économiquement les services rendus par les écosystèmes ?

Plusieurs approches sont possibles. En ce qui concerne les services d'approvisionnement, les produits (bois, poisson, etc.) sont destinés à être intégrés dans les circuits économiques classiques. La fixation des prix de vente ne tient aujourd'hui aucunement compte de la ressource naturelle elle-même, mais seulement des coûts marginaux d'extraction, de prélèvement, de transport et de transformation. A titre d'illustration, le prix sur le marché du poisson ou du bois intègre l'amortissement du capital investi, les salaires, les coûts de l'énergie, les assurances et les différentes taxes mais la valeur du bois ou du poisson n'est pas considérée. Afin d'éviter que ces ressources, ne soient surexploitées, certains chercheurs proposent de leur affecter une valeur propre, reflétant par exemple leur rareté ou leur importance dans le fonctionnement de l'écosystème, ou encore une valeur existentielle intrinsèque. Pour ce qui concerne les services de régulation, il peut sembler intéressant pour une entreprise d'évaluer à la fois les pertes ou les manques à gagner que représenterait pour elle la dégradation d'un service ou son indisponibilité temporaire ou permanente, de même que l'évaluation du coût de la restauration de ce service. Il faut préciser que l'évaluation économique ne porte en aucun cas sur le service écosystémique lui-même, mais bien sur les usages qui en sont faits ou sur les éventuels coûts de restauration que leur dégradation engendrerait.

Comment, si c'est possible, évaluer les services rendus par les écosystèmes ?

Les économistes spécialisés ont développé plusieurs méthodes, plus ou moins directes et robustes, pour répondre à cette question. Bien sûr, plus les méthodes sont directes, plus elles sont fiables. Les approches peuvent aussi sensiblement différer. Prenons le cas de la pollinisation : de nombreuses études placent la valeur du service rendu par les abeilles et autres pollinisateurs dans une fourchette comprise entre 100 et 200 milliards d'euros. Le calcul repose sur l'évaluation du manque à gagner que représenterait pour l'agriculture mondiale la perte des productions (fruitières, maraîchères, oléagineux) nécessitant une pollinisation des cultures. Mais cette valeur ne tient pas compte du coût de l'adaptation de notre agriculture et de notre industrie agroalimentaire. Enfin, les valeurs affectives et éthiques qui nous relient aux abeilles et à l'ensemble des produits qui nous sont accessibles grâce à leur travail sont pratiquement impossibles à évaluer par des méthodes économiques orthodoxes.

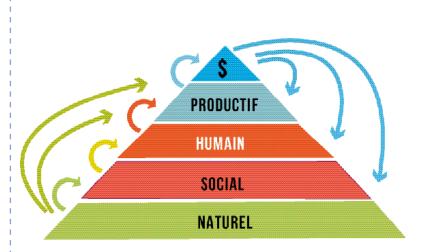
Une entreprise qui souhaiterait se lancer dans ce type d'évaluation cherchera à réaliser les estimations les plus directes et robustes possibles, comme l'évaluation de pertes potentielles, de manque à gagner ou de coûts de restauration, qui seront plus pertinentes pour l'aide à la décision. Un outil comme le CEV (Comprendre, Evaluer, Valoriser), présenté plus loin dans ce guide, pourra vous guider si vous souhaitez vous lancer dans une démarche d'évaluation économique des services rendus par les écosystèmes à votre entreprise.

Rappelons toutefois que si une évaluation économique de services rendus localement par des écosystèmes peut contribuer à éclairer la décision, elle ne peut être la principale motivation qu'il y aurait à agir pour préserver la biodiversité.

La biodiversité, un capital naturel pour l'entreprise

L'identification des liens de dépendance permet de modifier le regard sur la biodiversité : cette dernière n'est plus seulement la cible d'impacts qu'il faut maîtriser – et donc une contrainte technique pour l'exploitation – mais elle est un pilier stratégique de l'activité de bon nombre d'entreprises, ou tout au moins un facteur qui peut impacter favorablement ses conditions d'exploitation. Aux cotés du capital financier, du capital matériel et immatériel de l'entreprise, du capital humain (les compétences, les savoir-faire), la biodiversité constitue un véritable capital naturel pour l'entreprise. De ce fait, la préservation de la biodiversité, notamment du bon fonctionnement des écosystèmes et de leur capacité d'évolution, devient un investissement stratégique et une opportunité pour l'entreprise.

Toutes les entreprises sont concernées, à divers degrés : ne serait-ce que par leurs sites d'implantation qui nécessitent de l'espace prélevé sur des écosystèmes, leur consommation d'énergie qui a nécessité des prélèvements d'eau dans les fleuves, rivières et océans pour refroidir des turbines, et bien sûr par les consommations de matières premières, renouvelables ou non, telles que matériaux, fibres, ressources alimentaires pour leur production ou le fonctionnement du restaurant d'entreprise, ou encore des substances chimiques issues d'une extraction à partir de matières vivantes, ou dérivées de composés extraits du vivant.



Le schéma ci-contre illustre la façon dont la création de richesse par les entreprises repose sur le capital productif immobilisé (machines, outils, logiciels, infrastructures, brevets, etc.), le capital humain (les compétences, les savoirs, les savoir-faire), le « capital social » (les systèmes éducatifs, l'accès au soins, la sécurité intérieure et extérieure), et enfin le capital naturel (les ressources naturelles renouvelables ou non et les services rendus par les écosystèmes). Les flèches descendantes, à droite, illustrent les mécanismes de réinvestissement : recherche et développement, renouvellement des équipements productifs, formation continue, etc. On

peut en déduire la nécessité de « réinvestir dans le capital naturel », en tant que socle de la prospérité économique de nos sociétés. (Sans négliger par ailleurs les valeurs existentielles et la responsabilité qui nous incombe de transmettre aux générations futures un patrimoine naturel dont nous sommes temporairement dépositaires).

Toutes les richesses de l'entreprise sont comptabilisées, leurs variations suivies, et des processus de réinvestissement sont intégrés au management de l'entreprise, à travers l'entretien et le renouvellement du matériel, la recherche et le développement, la formation continue du personnel et le développement des compétences. Les références au « capital immatériel de l'entreprise », à ses richesses extra-financières sont de plus en plus fréquentes et sont prises en compte dans sa valeur globale. Or, le capital naturel reste souvent, malgré des progrès récents, le « parent pauvre » de l'évaluation de la richesse d'une entreprise. Il est vrai qu'il y a peu de temps encore, il n'existait aucune méthodologie fiable pour intégrer la question du capital naturel au management de l'entreprise. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, comme on le verra plus loin.

Certaines entreprises ont déjà intégré ces approches à leur management, et elles en tirent profit. Agir pour la biodiversité, ce n'est pas satisfaire une contrainte environnementale de plus, ni seulement dépenser un peu pour améliorer son image : c'est un investissement d'avenir, au sens propre. C'est préserver la capacité d'action de l'entreprise et maintenir sa marge de manœuvre.

Par une identification fine de ses liens de dépendance vis-à-vis des services écosystémiques, grâce à des outils comme EBEvie ou l'ESR (voir plus loin), et par le dialogue avec les parties prenantes l'entreprise sera à même de déterminer ses priorités d'actions et de mieux cibler ses investissements.

Des risques, mais aussi des opportunités

Laisser se dégrader la biodiversité sans réagir revient à laisser s'éroder le capital naturel des entreprises, laisser s'éroder sa marge de manœuvre future. Ne rien faire présente donc des risques. Anticiper et agir à temps, c'est saisir une opportunité, ou en tout état de cause maîtriser un risque. On peut regrouper les risques et opportunités en 5 catégories, illustrées ci-dessous par quelques exemples.

Risques d'exploitation

Il s'agit de tout ce qui peut provoquer une rupture d'approvisionnement, une interruption d'exploitation ou une dégradation des conditions opérationnelles de l'entreprise. Il est arrivé par exemple à des sites de production d'énergie de devoir s'arrêter d'urgence parce qu'une prolifération d'algues, ou même de méduses dans le cas d'un site refroidi à l'eau de mer, colmatait leurs filtres. Or, ces incidents sont révélateurs de désordres écologiques : excès de nitrates dans l'eau, bouleversement de la chaîne trophique, variation du climat local ou global, moindre recharge des rivières par les zones humides trop drainées, etc. Il est arrivé à des entreprises agro-alimentaires ou cosmétiques de constater la présence de poussières en suspension dans leurs laboratoires, du fait d'une érosion excessive, due à un manque de couvert végétal ou à une surexploitation des sols situés au vent de leurs installations. Il est arrivé aussi que des fabricants se voient contraints de revoir leurs formulations ou leur processus de fabrication parce qu'un ingrédient ou un matériau venait à manquer ou était devenu interdit. . A l'inverse, prévenir ces ruptures ou ces dégradations de conditions d'exploitation en s'assurant de la maintenance des services écosystémiques et de la pérennisation des filières d'approvisionnement est une occasion pour l'entreprise d'améliorer sa visibilité stratégique et sa planification opérationnelle.

Risques de marché et attentes sociétales

Les préférences des consommateurs évoluent, et ces derniers sont de plus en plus sensibles aux conditions environnementales dans lesquelles les produits qu'ils achètent ont été fabriqués¹. Savoir détecter à temps ces évolutions et être à l'écoute des attentes des consommateurs permettra de saisir les nouvelles opportunités, et d'éviter à l'inverse de voir ses produits délaissés si les consommateurs estiment qu'ils ne respectent pas la biodiversité. Le succès des produits issus de l'agriculture biologique, même pour des denrées non alimentaires, est ainsi resté soutenu malgré la crise. Dans le même ordre d'idée on peut constater le succès des « produits partage », forme de mécénat d'entreprise qui affecte une part déterminée à l'avance du chiffre d'affaire généré par les ventes d'un produit. Cette formule a l'avantage d'impliquer le consommateur final dans l'action de l'entreprise.

¹⁻ Voir notamment :

⁻ http://fr.scribd.com/doc/109829457/DP-Resultats-World-Wide-Views-Biodiversite-2012

⁻ http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=1977

⁻ http://www.uicn.fr/Sondage-exclusif-sur-les-Francais.html

⁻ http://www.tns-sofres.com/points-de-vue/DF8A71DB194D447182E546EC84D82AF6.aspx

Risques de réputation et enjeux de responsabilité

Les entreprises investissent parfois des sommes considérables pour acquérir et soutenir leur image. Il serait dommage de laisser un incident non prévenu, ou un constituant controversé, ruiner des années d'effort. Certaines entreprises se sont vues ainsi attaquées, très médiatiquement, par des parties prenantes mécontentes de leurs pratiques. L'effet en termes d'image est souvent désastreux, et la « reconquête » de la confiance peut être longue et coûteuse. En la matière, mieux vaut prévenir que guérir. Car à l'inverse, une stratégie biodiversité cohérente, efficacement mise en œuvre et bien communiquée peut contribuer à renforcer l'image positive d'une entreprise.

Risques règlementaires ou juridiques

La réglementation en matière de biodiversité évolue vite. Elle concerne par exemple les études d'impact pour les projets d'aménagement ou l'utilisation de ressources rares ou importées des pays du sud. Attendre ces évolutions, c'est être obligé de subir un calendrier. La mise en conformité peut se révéler coûteuse ou tomber au mauvais moment. A l'inverse, anticiper, c'est la garantie de maîtriser le calendrier et la possibilité de valoriser cette action en termes d'image. Dans ce contexte, le Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011, portant sur la réforme des études d'impacts des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, ou la mise en place progressive du protocole APA (Accès et Partage des Avantages) peuvent être vus avant tout comme des leviers techniques permettant aux entreprises d'améliorer leurs pratiques. Les études d'impacts, peuvent contribuer à aider les entreprises dans l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de leur arrêté préfectoral par les entreprises.

Risques financiers ou assurantiels

Des risques d'exploitation non maîtrisés peuvent générer des coûts assurantiels plus élevés ou rendre plus difficile l'accès au capital, par exemple aux fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). Des coûts de réparation ou de mise en conformités non planifiés peuvent se révéler difficiles à supporter.

On le voit, toutes ces catégories de risques et d'opportunités s'interpénètrent et se renforcent mutuellement. La classification proposée est surtout faite pour en faciliter la lecture et la détection.





Р

Agir pour et avec la biodiversité

Comment la biodiversité crée de la valeur pour l'entreprise ?

On l'a vu, la biodiversité est un véritable « capital naturel » pour l'entreprise. Cette notion doit être prise au sens large, puisque, au-delà de votre entre-prise, sont concernés les acteurs en amont de vos activités (vos fournisseurs) et en aval (vos clients) ainsi que la société dans son ensemble.

La bonne gestion de ce capital, son entretien et son enrichissement conditionnent la performance future de l'entreprise, au même titre que son accès au capital financier, l'entretien de son capital immatériel (valeur de marque, confiance, etc.), le réinvestissement dans les compétences et les savoir-faire, formalisés ou non, et le maintien en bon ordre de marche de son capital productif. La gestion et le développement de capital naturel nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences, et de nouveaux modes de collaboration en interne comme en externe.

A elles seules, ces nouvelles compétences seront créatrices de valeur, parce qu'elles rendront l'entreprise plus agile, plus ouverte sur le monde, à l'écoute, mieux intégrée sur son territoire, tout comme elles contribueront à renforcer sa capacité d'innovation et sa cohésion interne.

En quoi la biodiversité crée-t-elle de la valeur pour l'entreprise ?

En renforçant vos liens avec vos parties prenantes

Intégrer la biodiversité dans sa stratégie et son management, c'est travailler à la préservation d'un bien commun, dont la gestion ne peut qu'être réalisée dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif avec les parties prenantes de l'entreprise. Toutes sont concernées par la biodiversité, en particulier les ONG spécialisées et les associations de protection de la nature et de l'environnement, qui sont des partenaires naturels dès lors qu'on parle de biodiversité, et qui peuvent, par leur expertise vous apporter beaucoup. De nombreux problèmes peuvent être transformés en opportunités, par exemple en confiant la gestion ou le suivi écologique de terrains ou d'emprises non bâties à des associations partenaires, ou en travaillant avec elles pour une évaluation de vos plans d'actions, ou pour la formation de vos salariés. Vos fournisseurs sont aussi des parties prenantes incontournables quand il s'agit de la gestion de votre capital naturel. Il est essentiel de les impliguer pour détecter les risques potentiels le plus tôt possible, et vous éviter la mésaventure subie par un célèbre fabriquant de guitare, qui a dû faire face à une brutale interdiction d'importation du bois de rose qu'il utilisait. En France, par exemple, des entreprises du secteur de la cosmétique travaillent sur le terrain, avec leurs fournisseurs, pour pérenniser à la fois leurs activités et leurs approvisionnements, à travers une bonne gestion des milieux d'où elles tirent les plantes indispensables à leur activité. Une autre partie prenante essentielle, parfois oubliée, est constituée de vos concurrents. Dans bien des cas, la préservation d'une ressource commune est un enjeu mobilisateur qui permettra la mise en place d'actions concertées, dans le cadre de plateformes regroupant les principaux acteurs d'un secteur d'activité.

ENCADRÉ 6

Quelles parties prenantes pour la biodiversité

Les parties prenantes sont des individus ou des groupes d'individus, internes ou externes à l'entreprise, concernés ou impliqués par les activités de l'entreprise, susceptibles d'être affectés d'une manière ou d'une autre, ou susceptibles d'affecter l'entreprise. Parmi celles-ci, lesquelles sont concernées par vos interactions avec la biodiversité ? A priori toutes. Mais il est possible de les hiérarchiser. Mentionnons notamment :

- → Vos collaborateurs, qui comme vous ont besoin d'air, d'eau, d'alimentation, et cherchent à être en bonne santé et à avoir un cadre de vie agréable. Ils sont donc eux aussi « consommateurs de services écosystémiques », et bénéficiaires de l'ensemble de vos actions en faveur de la biodiversité. Ils sont aussi mobilisables pour vos actions, et seront les premiers à se sentir valorisés dans leur travail par les projets fédérateurs que vous mettrez en œuvre.
- → Vos fournisseurs et sous-traitants, qui, parce qu'ils contribuent à l'élaboration de vos produits ou à la réalisation de vos services, sont concernés par les mêmes risques et opportunités que vous.
- → Vos fournisseurs, mêmes indirects, qui assurent la production primaire, ou la collecte des denrées de bases que vous utilisez, souvent transformées. En remontant le cycle de vie de votre produit, il y aura toujours quelque part, souvent à l'autre bout du monde, un agriculteur, un forestier, un cueilleur ou un pêcheur.
- → Les riverains de vos sites, et globalement les autres usagers des mêmes services écosystémiques que vous : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, opérateurs de tourisme et leurs clients, mais aussi les autres industries riveraines ou situées en amont de vos captages d'eau.
- → Les ONG ou associations de protection de la nature et de l'environnement, en particulier les associations naturalistes locales, nationales ou internationales.

En facilitant votre intégration territoriale

L'implantation d'un site d'entreprise sur un territoire peut être percue différemment : il y a ceux qui voient les créations d'emploi et de valeur ajoutée pour le territoire, et ceux qui voient les impacts environnementaux et éventuellement la destruction de milieux favorables à la biodiversité ou l'altération des paysages. (L'impact ne sera pas le même sur une zone Natura 2000 ou sur une autre moins sensible et le chef d'entreprise dans sa stratégie intégrera ce point dès le début du projet). En tant que sujet éminemment local, la prise en compte de la biodiversité permettra d'instaurer un dialoque plus serein. L'entreprise peut aussi s'impliquer dans les politiques et les actions des autorités locales (communes ou intercommunalités, Région, Parc Naturel Régional, etc.), à travers les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour la biodiversité, ou encore les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, maillons locaux de la Trame Verte et Bleue. Agir pour la biodiversité, c'est d'abord agir sur le territoire où vous êtes implanté, et y renforcer votre légitimité. Certaines activités relèvent d'un régime réglementaire obligatoire pour ce qui concerne ce dialogue avec les parties prenantes locales, à travers l'organisation de Commissions Locales de Concertation et de Suivi (CLCS). Vérifiez si nécessaire que vous ne relevez pas de ce régime. Mais même dans le cas où cette disposition n'est pas obligatoire, la mise en œuvre de démarches volontaires de dialogue, d'écoute et de participation sont des éléments importants à intégrer à votre action pour la biodiversité.1

De nombreuses activités, nécessitant des infrastructures visibles et impactantes (carrières, centrales de production d'énergie, sites de traitement ou de valorisation des déchets, ...), trouvent par ces processus de dialogue des solutions concrètes permettant de faciliter les relations de voisinage. Mais ces projets peuvent aussi être source de biodiversité.

En mobilisant vos collaborateurs

La biodiversité, c'est aussi une opportunité de mobiliser vos collaborateurs sur des projets motivants et fédérateurs. Mieux la prendre en compte vous conduira à faire évoluer leurs compétences, en fonction de leurs responsabilités et des interactions que leur poste de travail a ou pourrait avoir avec la biodiversité. En partenariat avec des associations locales, des collectivités, ou d'autres entreprises riveraines, vous avez la possibilité d'initier ou de participer à des actions de sensibilisation. Dans plusieurs villes de France, des entreprises se sont regroupées et mobilisées pour des « journées de la biodiversité », incluant actions de formation, bourse aux semences et aux arbres, etc. Les espaces verts autour de vos sites peuvent être aménagés par des parcours de découverte de la biodiversité et permettre ainsi d'y expérimenter des aménagements favorables à l'accueil de la biodiversité (mares à libellules, abris à hérissons, hôtels à insectes, nichoirs, etc.). Ces aménagements valoriseront les actions de votre entreprise auprès de ses parties prenantes internes comme externes.

En fidélisant vos clients

Vos clients s'intéressent à la biodiversité. De nombreuses études le démontrent, la biodiversité fait partie des premières préoccupations environnementales des français. Les consommateurs, vos clients, sont de plus en plus préoccupés par les aspects « éthiques » de ce qu'ils achètent. Ce qui se traduit par l'émergence d'un mouvement « consom'acteurs ». Ainsi, en adoptant une attitude positive envers la biodiversité vous associerez un message positif à vos produits. Votre produit, par son origine, par les ressources qu'il a mobilisées pour sa fabrication, « raconte une histoire » dans laquelle la biodiversité a tout son rôle. Intégrer la biodiversité dans votre relation client confortera votre politique RSE (Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale de l'Entreprise), et améliorera votre promesse marketing. Ainsi, la biodiversité peut être exhausteur de confiance pour votre relation client. Certaines entreprises vont plus loin, par exemple en intégrant à des protocoles de travaux publics des actions concrètes pour lutter contre la prolifération d'espèces envahissantes, qui profitent souvent des milieux remaniés comme les remblais ou les sols dénudés. D'autres encore intègrent à des équipements portuaires des abris, transformant des structures utilitaires comme des pontons ou des fixations sous-marines en récifs artificiels accueillant la biodiversité.

¹⁻ Si vous êtes à la recherche de méthodes et techniques d'animation de réunion de concertation, l'association « Décider ensemble » (www.deciderensemble.com) recense sur son site de nombreux ouvrages et quides sur ce sujet.

ENCADRÉ 7

Le biomimétisme, ou comment innover en s'inspirant de la nature

Depuis 3,8 milliards d'années, des millions d'espèces animales, végétales ou microbiennes ont « inventé », pour s'adapter aux conditions dans lesquelles elles vivent, des stratégies les plus diversifiées, à tous les niveaux d'organisation, pour structurer la matière et l'information, pour stocker leur énergie, pour se mouvoir, se protéger contre les agressions, conserver leurs ressources et optimiser leur exploitation. Depuis toujours, les designers se sont inspirés des formes et structures issues du monde vivant. Mais depuis guelgues décennies, cette démarche est plus formalisée. On la désigne sous le terme de « biomimétisme ». Quelques exemples : le Velcro™ est inspiré des fleurs de la bardane. Le Shinkanzen (le TGV japonais) est inspiré du bec du Martin-pêcheur pour faciliter sa pénétration dans les nombreux tunnels qui jalonnent son parcours. Des bâtiments modernes s'inspirent de la climatisation passive des termitières. La synthèse de nombreux matériaux, en faisant appel au génie enzymatique ou à la chimie du végétal, s'inspire des procédés par lesquels les plantes ou les bactéries synthétisent leurs matériaux. Le bouclage des flux à l'échelle d'une zone industrielle, démarche qu'on désigne sous le terme de « symbioses industrielles » ou d'économie circulaire, s'inspire de l'organisation des écosystèmes. En France, un pôle consacré au biomimétisme voit le jour à Senlis, en lien avec les pôles de compétitivité Fibres et Industrie Agro Ressources. Une base de données en ligne « Asknature » (en anglais), vous permettra de découvrir de nombreux exemples et illustrations de cette démarche.

Pour aller plus loin: www.asknature.org

www.biomimicryeuropa.org/comite-francais

En inspirant votre innovation

La vie sur Terre est longue d'une histoire de 3,8 milliards d'années! Elle offre ainsi de nombreux modèles pour la R&D des entreprises. Le biomimétisme est une nouvelle science, ou tout au moins un nouveau regard, porté sur les mécanismes de la nature pour trouver des solutions techniques innovantes et respectueuses de l'environnement. Cela se traduit par s'inspirer des formes, des structures, des processus ou des organisations pour aider nos designers et nos ingénieurs à trouver des solutions à leurs problèmes¹. La biodiversité vous aide à innover durablement. Ne vous en privez pas!

En vous préparant aux mutations économiques

Enfin, la prise en compte de la biodiversité peut aider votre entreprise à anticiper les mutations économiques à venir puisqu'elle dépendra en temps réel des ressources que la biosphère sera capable de produire. Le défi est considérable. Ne pas attendre pour le relever est une opportunité formidable pour votre entreprise, et la biodiversité est votre alliée pour vous y préparer.

En résumé:

La biodiversité crée de la valeur pour votre entreprise, parce qu'elle est :

- → votre capital naturel,
- → créatrice de lien avec vos parties prenantes,
- → un agent facilitateur d'intégration territoriale,
- → un facteur de mobilisation interne,
- → un exhausteur de confiance pour votre relation client,
- → un accélérateur d'innovation,
- → un levier pour relever le défi de la mutation économique.

¹⁻ http://www.cbid.gatech.edu/biomimicry_defined.html (Traduction de l'auteur)

ENCADRÉ 8

SIX RECOMMANDATIONS

POUR LES ENTREPRISES

La TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity) une étude menée sous l'égide de l'ONU et pilotée par l'économiste Pavan Sukhdev, visait notamment à évaluer le coût de l'inaction en matière de biodiversité. C'est pourquoi on l'appelle parfois le « rapport Stern » de la biodiversité¹. La conclusion de l'étude est que l'action est à tout point de vue préférable à l'inaction, tant la perte de biodiversité en cours aurait de graves conséquences sur le développement économique et le bien-être humain en général. Le rapport, remis en 2010 à Nagoya lors de la dixième conférence des parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), émet un certain nombre de recommandations aux gouvernements, ainsi qu'aux collectivités locales et aux entreprises.

Pour ce qui concerne ces dernières, voici les six recommandations de la TEEB :

- 1 Identifier les impacts et dépendances
- 2 Evaluer les risques et opportunités
- 3 Eviter, minimiser et compenser les impacts
- 4 Saisir les opportunités de marchés liées à la biodiversité
- 5 Intégrer la stratégie et les actions en faveur de la biodiversité à la stratégie globale
- 6 S'engager auprès des parties prenantes pour améliorer les politiques biodiversité

Nous reviendrons plus loin sur chacune de ces recommandations et leur mise en œuvre pratique.



¹⁻ Le rapport Stern sur l'effet du changement climatique et ses conséquences économiques a été rédigé par l'économiste Nicholas Stern pour le gouvernement du Royaume-Uni. Publié le 30 octobre 2006, ce rapport sur le réchauffement climatique est le premier à avoir été rédigé par un économiste et non par un climatologue.

La RSF et la biodiversité

La dernière recommandation de la TEEB montre bien les liens qui existent entre la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et les préoccupations liées à la biodiversité.

En effet, la RSE est définie comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société (...) [via] un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et des consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base »¹.

Plus simplement dit, la RSE est la contribution de l'entreprise aux enjeux du développement durable. Pour plus de précisions sur la RSE et sa mise en œuvre, nous vous invitons à prendre connaissance du guide « Cap Vers la RSE² » que le MEDEF a consacré au sujet pour faciliter la compréhension de ce concept par les PME et leur donner des clés pour agir.

Bien entendu, la principale fonction d'une entreprise est de créer de la valeur par la production de biens et services et de rechercher la maximisation de son profit. Mais sa pérennité à moyen et long terme dépend de sa capacité à anticiper les besoins et les crises et donc à prendre au bon moment les orientations qui la prémuniront des instabilités futures et lui permettront de saisir les opportunités de demain.

Pour préserver sa rentabilité, garante de sa durabilité, l'entreprise doit donc se préparer aux évolutions auxquelles elle devra faire face. Appliquée à la biodiversité, cela veut dire que la raison d'être de l'entreprise n'est pas de sauver la planète, mais qu'elle peut apporter sa contribution, à la mesure de sa taille, à la préservation, voire à l'amélioration de l'état de la planète. Il lui serait, en effet, de plus en plus difficile de créer durablement de la valeur sur une planète qui serait dégradée et qui verrait ses ressources biologiques et naturelles raréfiées.

Bien commun de l'humanité, la biodiversité est l'affaire de tous. Sa conservation, la gestion durable des ressources qui en sont issues et le partage équitable de ses bénéfices sont aussi l'affaire de l'entreprise. Ces thématiques doivent donc constituer l'un des volets de la politique RSE de votre entreprise.

Le concept même de RSE repose sur le principe que l'entreprise ne peut pas construire seule ses réponses sans se concerter avec les acteurs qui participent et/ou interfèrent dans ses activités : ce sont les parties prenantes. Cette concertation ne vise pas le consensus à tout prix, mais elle doit permettre de mieux connaître l'impact de l'activité de l'entreprise sur la société dans son ensemble et ainsi de mieux prévenir les risques.

Les externalités³ des entreprises peuvent être négatives, mais aussi positives. En prenant en compte la biodiversité, ce ne sont pas seulement les performances actuelles de l'entreprise et son avenir que vous favorisez, mais aussi le cadre de vie, le bien-être et l'alimentation de vos salariés, de vos clients et des riverains de vos sites. C'est aussi l'activité de vos fournisseurs, producteurs ou collecteurs de ressources naturelles que vous pérennisez.

Prendre en compte la biodiversité dans la stratégie globale de l'entreprise, c'est chercher à garantir un partage équitable et pérenne des bénéfices issus de la biodiversité en respect de l'un des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, signée en 1992⁴.

La RSE nécessite des actions concrètes afin de mobiliser et d'impliquer vos salariés et vos autres parties prenantes dans votre politique RSE. Par ailleurs, à travers votre communication sur vos actions de RSE, vous pourrez mettre en avant votre exemplarité en matière de biodiversité et favoriser la transmission des bonnes pratiques à vos salariés, à vos clients et à vos fournisseurs, voire entraîner l'ensemble des acteurs d'un secteur d'activité ou d'une région dans le sillage des actions que vous aurez initiées.

¹⁻ Communication de la Commission européenne du 25 octobre 2011 « Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 (http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:FR:PDF) 2 - Le guide « Cap vers la RSE » est téléchargeable à l'adresse : http://www.medef.com/medef-corporate/publications/fiche-detaillee/back/120/article/cap-vers-la-rse.html

³⁻ Une externalité désigne la façon dont l'activité d'un agent économique influe, positivement ou négativement, sur la situation d'autres agents, de façon locale, contemporaine, distante ou différée dans le temps.

 $[\]hbox{4-http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Convention-sur-le-diversite.html}$

ENCADRÉ 9

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

FRB

Créée en 2008 à l'issue du Grenelle de l'environnement, la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité est un point de convergence entre les différents acteurs scientifiques et les acteurs de la société de la biodiversité. Elle regroupe, sous la tutelle des Ministères en charge de la recherche et de l'écologie 8 établissements publics de recherche (BRGM, CIRAD, CNRS, IFREMER, INRA, IRD, IRSTEA, MNHN). Ses missions sont de susciter l'innovation, promouvoir des projets scientifiques en lien avec la société et développer études, synthèses et expertises. À ce jour, plus de 110 structures, associations, entreprises, gestionnaires ou collectivités, ont rejoint le Conseil d'Orientation Stratégique de la FRB, autour d'un but : relever les défis scientifiques de la biodiversité.

La FRB réalise de nombreuses études et diffuse leurs résultats notamment sous la forme de fiches de synthèse et de guides pratiques qui peuvent être très utiles pour les entreprises. Mentionnons celui qui concerne l'identification de l'expertise en matière de biodiversité, ou le travail sur les valeurs de la biodiversité. Ces travaux et rapports peuvent être librement téléchargés sur le site de la FRB. Par ailleurs, la FRB a joué un rôle important pour l'émergence de l'IBPES (Intergovernmental Science Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), instance internationale d'expertise sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui sera conduit à jouer un rôle équivalent à celui du GIEC sur le climat.

Site internet: http://www.fondationbiodiversite.fr



S'évaluer et agir

Avant de définir votre stratégie et de mettre en place vos plans d'actions, il faut commencer par réaliser un véritable « état des lieux » à 360° de vos interactions avec la biodiversité. Le périmètre est large puisqu'il concerne a priori l'ensemble de vos activités, de vos processus, de vos sites, de vos produits, et de leurs interactions avec le vivant. Ce tour d'horizon, pour lequel vous disposez d'outils sera aussi une opportunité de questionner votre entreprise sur la robustesse de sa chaine de valeurs, sur votre management, sur la résilience¹ de vos processus internes et de ceux que vous confiez à vos sous-traitants et partenaires. Ce sera aussi l'occasion de vous interroger sur les ressources que vous mobilisez pour vos produits, ou encore sur leur devenir après utilisation par vos clients. Vous aurez aussi la possibilité de vous interroger sur votre conformité règlementaire et normative, ainsi que sur votre politique environnement et/ou RSE, et sur les actions que vous conduisez déjà dans ces différents domaines, par exemple à travers des partenariats, des actions de mécénat, ou des actions collectives engageant d'autres entreprises ou acteurs territoriaux. Enfin, ce sera l'occasion d'évaluer vos compétences internes sur tous ces aspects. Comme nous l'avons précisé en ouverture de ce guide, la biodiversité n'est pas un sujet environnemental de plus, mais bien un nouveau regard sur les interactions entre l'entreprise et son environnement vivant. En ce sens, cette évaluation doit être vue comme une opportunité de questionner et de renforcer votre stratégie de développement durable.

Evaluer vos impacts et vos dépendances

Pour réaliser cette évaluation de vos impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, vous disposerez de méthodes et d'outils validés et éprouvés, qui vous guideront dans la démarche et vous aideront à vous poser les bonnes questions. Ne partez pas sur un processus complexe. Dans dans un premier temps, appréhendez globalement la question puis, dans une deuxième phase, vous améliorerez le niveau de connaissances.

La première étape consiste à se demander ce que sera le périmètre de votre évaluation. Tous les outils disponibles commencent par cette étape, et ce n'est pas par hasard. Le plus simple, puisqu'il s'agit d'évaluer, entre autre, des impacts et des dépendances, est de se faire une première idée avec le tableau suivant :

Périmètre	Impacts	Dépendances	Niveau de maîtrise	Criticité
Activités localisées sur un ou plusieurs sites	Quels sont les impacts des activités du site sur la biodiversité et les services écosystémiques ?	Quel services écosytémiques contribuent favorablement aux conditions d'exploitation du site ? (Voir liste en annexe)	Quel est votre niveau de maîtrise des impacts ? Que faites-vous pour maintenir en état les services écosystémiques dont vous dépendez ?	écosystémique est-il indispensable à votre activité ? Existe t-il des substitut envisageables ?
Emprises physiques du site ou de l'infrastructure	Le site crée t-il des ruptures écologiques ? Impacte t-il l'habitat d'une espèce protégée ? Quelle superficie a été artificialisée ?	La biodiversité du site vous apporte- t-elle des services écosystémiques favorables à votre activité ?	Pouvez-vous favoriser les services écosystémiques sur le site par une meilleure gestion foncière ?	Etes-vous potentiellement impacté par un risque règlementaire ou de réputation majeur lié à l'implantation du site?
Cycle de vie du produit	Quels sont les impacts liés à vos produits, à chaque étape de leurs cycles de vie ? (Extraction, production, transport, utilisation, fin de vie,)	l'utilisation de vos produits ?	Quelle est votre maîtrise des différentes étapes de la chaine de valeur de vos produits ? De leur utilisation ? De leur fin de vie ?	Existe t-il des substituts économiquement viable aux ressources naturelles que vous utilisez ?

¹⁻ La résilience désigne d'une manière générale la capacité d'un système (organisme, groupe, écosystème ou structure) à s'adapter à un environnement changeant et à retrouver un fonctionnement optimal après une perturbation

Ce tableau n'a pas vocation à être exhaustif, mais à vous permettre de choisir par où commencer votre démarche. En terme de maîtrise, de potentiel de résultats attendus, de criticité, avez-vous plutôt intérêt à vous concentrer sur les processus et activités liés à un site, sur la gestion foncière de vos emprises, bâties ou non, ou sur le cycle de vie de vos produits ou servies ? Peut-être de tout à la fois ?

Cette étape permet surtout de se fixer des priorités, et d'envisager des résultats concrets dans des délais rapides. L'objectif étant, après cette première étape, d'élargir progressivement, et le plus rapidement et efficacement possible le périmètre de votre stratégie biodiversité à l'ensemble des sites, produits et activités de votre entreprise.

Enfin, cette approche par impacts et dépendances pourrait donner l'impression, réductrice et fausse, que la question de la biodiversité pour les entreprises se résume à des questions strictement utilitaristes. Il n'en est bien sûr rien, et les motivations d'une entreprise, et des personnes qui la dirigent ou y travaillent, peuvent être tout autres.

Pour éviter cet écueil, demandez-vous notamment :

- → Qu'est-ce que la biodiversité, pour vous, personnellement ?
- →→ Quelles valeurs éthiques, esthétiques, culturelles, symboliques, associez-vous à la biodiversité ?
- →→ Par quoi le territoire où vous intervenez est-il caractérisé, en terme de biodiversité, d'écosystèmes, de paysage ? Son histoire, son caractère, est-il relié à son patrimoine naturel ?
- →→ Quels messages positifs sur la biodiversité souhaitez-vous porter, par votre action, à travers vos partenariats, ou vos produits ?
- →→ La biodiversité peut-elle être un facteur d'attractivité pour vous aider à recruter ?
- →→ Avez-vous parmi vos collaborateurs des passionnés, des connaisseurs du territoire et de son patrimoine naturel ?
- → Qu'attendent de vous vos parties prenantes sur la biodiversité ? Pourquoi ?
- → Quelles actions avez-vous déjà conduites sur la biodiversité ?
- →→ En quoi les compétences dont vous disposez dans l'entreprise peuvent-elles être utiles à la biodiversité ou aider des acteurs pour la préservation de la biodiversité ?

Cette liste de questions n'est pas exhaustive ; n'hésitez pas à la compléter ou à la personnaliser en fonction de vos aspirations et de votre contexte spécifique d'entreprise.



Quels outils?

Quelle que soit la taille de votre entreprise ou son activité, il existe aujourd'hui des outils vous permettant d'évaluer vos impacts et vos dépendances vis-à-vis de la biodiversité, pour élaborer ensuite vos plans d'actions. Ceux que nous décrivons ici sont disponibles gratuitement et leur utilisation est libre de droit. Il en existe bien sûr d'autres, proposés par des bureaux d'études et des cabinets de conseils spécialisés, que vous pourrez trouver aisément sur internet.

→ EBEvie (Evaluation de la Biodiversité pour l'Entreprise)

est un outil proposé par le ministère de l'écologie (MEDDE), pour aider une entreprise, même de très petite taille, à comprendre en quoi son activité est concernée par la biodiversité, à évaluer ses impacts et dépendances, et à agir en faveur de la biodiversité. Il est accessible en ligne, sur le site du ministère de l'écologie, à l'adresse suivante :

TÉLÉCHARGEABLE /

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-l-interdependance-de-votre.html

Son utilisation ne nécessite pas de données quantitatives, et une bonne connaissance de votre entreprise suffira pour une évaluation de premier niveau. L'interface vous permet de commencer par un périmètre restreint, puis de reprendre votre évaluation sur un périmètre plus large lors d'une connexion ultérieure. Des rapports téléchargeables, personnalisés en fonction des données que vous aurez saisies, vous seront proposés, afin de mieux comprendre vos interactions avec la biodiversité et de mieux cibler vos projets pour la suite.

EBEvie doit être considéré comme un outil de premier niveau. Ses points forts sont qu'il est entièrement gratuit, très facile d'utilisation, et que vos données resteront anonymes et privées. C'est un bon outil pour commencer avant d'aller plus loin.

L'ESR (Evaluation des Services Rendus par les écosystèmes),

est un outil international, disponible en plusieurs langues (dont le français), développé par le World Resources Institute, le World Business Council for Sustainable Development et le Meridian Institute. Il permet de mettre en évidence le lien entre le modèle économique et la performance de l'entreprise avec le bon état des écosystèmes. Il offre une vision systémique permettant l'intégration d'autres outils, notamment ceux existant au sein de l'entreprise (par exemple un système de management ISO 14001 s'il existe, ou d'autres systèmes de management qualité ou RSE). Contrairement à EBEvie, son utilisation constitue un projet à part entière, et il est fortement conseillé de disposer de compétences en interne, ou de se faire accompagner par un conseil externe. L'ESR se compose d'un guide d'une quarantaine de pages, ainsi que d'une feuille de calcul (tableur) permettant à l'entreprise de procéder à l'évaluation de ses impacts et dépendances.



TÉLÉCHARGEABLE /

http://www.wri.org/publication/corporate-ecosystem-services-review

Avec l'ESR, l'entreprise sera conduite, à travers une démarche structurée en 5 étapes, à choisir le périmètre de son étude, à identifier quels sont les services écosystémiques prioritaires pour son action, à analyser les tendances sur ces services (pressions, demande, etc.), à identifier les risques et les opportunités liés à l'évolution des services écosystémiques dont elle dépend et enfin à élaborer des stratégies et des plans d'action, contextualisés et adaptés à son activité.



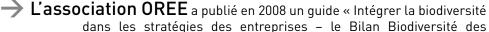
Le point commun de l'ESR et de EBEvie est qu'ils ne nécessitent pas nécessairement de disposer de données quantifiées (et a fortiori de données financières) pour progresser, même si, au moment de valider votre plan d'actions, une estimation de leur coûts et de leurs retours sur investissement sera un plus utile, mais non exigé par la méthode.

L'entreprise qui souhaiterait procéder à une évaluation plus précise, afin d'éclairer la décision à l'aide de données quantifiées et notamment monétaires pourra se tourner vers l'outil CEV (Comprendre, Evaluer, Valoriser), proposé en France par l'association EpE.

Le CEV constitue en quelque sorte un prolongement de l'ESR, en permettant d'affiner la prise de décision et de mesurer le retour sur investissement des projets.

GUIDE TÉLÉCHARGEABLE /

http://www.epe-asso.org/index.php?part=publi&id rap=109



organisations ». Ce guide a été actualisé et réédité en 2010 et la version actuelle est téléchargeable sur le site de l'association.

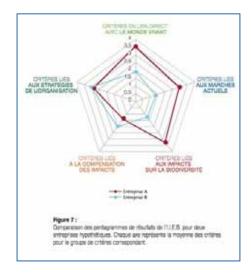
GUIDE TÉLÉCHARGEABLE/

http://www.oree.org/7priorites/biodiversite-economie/guide-biodiversite-entreprises.html

Il permet notamment de réaliser une analyse du niveau de dépendance de l'activité de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité à l'aide de l'Indicateur

d'Interdépendance de l'Entreprise à la Biodiversité (IIEB), dont les résultats sont présentés sous la forme d'un diagramme radar comme ci-contre.

Pour compléter ce panorama, il est utile de mentionner certains outils, plus familier de beaucoup d'entreprises, comme les systèmes de management environnementaux (Norme ISO 14001 ou EMAS), présentés page suivante, ou les outils d'Analyse de Cycle de Vie (ACV), qui peuvent être d'une grande utilité pour l'évaluation des liens entre l'entreprise et la biodiversité. La version 2.0 de l'ESR apporte d'ailleurs des améliorations sensibles sur l'intégration de l'ESR avec les systèmes de management environnementaux. Quant aux outils de l'écoconception et de l'ACV, si l'intégration des aspects liés à la biodiversité et aux services écosystémique reste encore difficile, des travaux en cours, notamment au niveau de l'association OREE, du WRI et du Global Nature Fund laissent espérer des progrès très rapides dans ces domaines.



P

Autres normes et outils utiles

La norme internationale ISO 14001 et le règlement européen EMAS¹ portent sur la mise en œuvre et le pilotage des Systèmes de Management Environnementaux (SME). Elles s'appliquent à l'échelle d'un site et font l'objet d'une certification par un organisme tiers indépendant, la certification étant valable 3 ans. Bien qu'elle ne soit pas spécifiquement dédiée à la biodiversité, elle offre un cadre pragmatique pour la gestion de l'ensemble des impacts environnementaux pour un site et permet, à travers une boucle d'amélioration continue, de fixer des objectifs opérationnels et d'en suivre la mise en œuvre. L'intégration de la biodiversité aux systèmes de management environnementaux est tout à fait possible, notamment en l'intégrant aux phases d'analyse environnementale, de définition des objectifs et cibles, des programmes de management opérationnel et du suivi de leur avancement par des indicateurs pertinents.

La **norme internationale ISO 26000**², qui « fournit des lignes directrices pour tous types d'organisations concernant la responsabilité sociétale et environnementale » évoque, parmi une trentaine d'autres domaines d'action de responsabilité de l'entreprise, la biodiversité. Ainsi, pour se conformer à ces lignes directrices, l'entreprise est invitée à « valoriser et protéger la biodiversité », « valoriser, protéger et réhabiliter les services assurés par les écosystèmes », « utiliser les sols et les ressources naturelles de manière durable », et « aller dans le sens d'un développement urbain et rural sain d'un point de vue environnemental ».

La **norme Afnor NF X10-900**³, applicable à la conduite de projets en génie écologique sur les zones humides et cours d'eau, proposera (elle est en cours de rédaction) des solutions concrètes et pragmatiques adaptable à tout projet de génie écologique, dont la finalité demeure le bon fonctionnement des écosystèmes, plus que la seule préservation statique de quelques habitats ou espèces.

Pour compléter ce panorama, il est utile de mentionner outre les systèmes de management environnementaux (Norme ISO 14001 ou EMAS), détaillés ci-dessus, les outils d'Analyse de Cycle de Vie (ACV), qui peuvent être d'une grande utilité pour l'évaluation des liens entre l'entreprise et la biodiversité. Si l'intégration dans les ACV des aspects liés à la biodiversité et aux services écosystémique reste encore difficile, des travaux en cours, notamment au niveau de l'association OREE, du WRI et du Global Nature Fund laissent espérer des progrès très rapides dans ces domaines.

De quelles compétences devez-vous vous entourer ?

Si un outil comme EBEvie ne nécessite pas nécessairement d'apport de compétences externes au moment de l'analyse, ce n'est pas forcément le cas d'autres outils plus complexes. Et dans tous les cas, la mise en œuvre des plans d'actions nécessitera peut-être de mobiliser des compétences spécifiques. Commencez par recenser les compétences naturalistes dont vous disposez en interne. Ensuite, selon les cas, il pourra alors être nécessaire de vous faire accompagner par des compétences externes, que vous trouverez au sein d'associations ou de bureaux d'études spécialisés.

Quelles parties prenantes devez-vous impliquer dans votre démarche biodiversité ?

Comme dans toute démarche de RSE, la bonne identification des parties prenantes à impliquer dans votre démarche est un facteur clé de succès. Et ce point est sans doute encore plus critique quand il s'agit de biodiversité, tant cette dernière est à la fois un bien commun aux usages multiples, et le réceptacle de visions du monde les plus variées.

¹⁻ Eco Management and Audit Scheme

²⁻ http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/rse-iso-26000/la-norme-iso-26000-en-quelques-mots-

³⁻http://www.afnor.org/groupe/espace-presse/les-communiques-de-presse/2011/decembre-2011/biodiversite-premiere-norme-sur-la-conduite-de-projets-de-genie-ecologique-appliques-aux-zones-humides-et-cours-d-eau

Une rivière, dont l'état et la dynamique sont conditionnés par la biodiversité qu'elle-même et ses rives abritent, peut être le support d'activités telles que l'irrigation, la production d'énergie, les loisirs nautiques ou la pêche, sans compter l'inspiration pour les peintres qui viennent en saisir le caractère ou les promeneurs qui apprécient son cadre rafraichissant. La biodiversité est aussi le réceptacle de nos projections mentales et de notre vision du monde. La nature du paysan n'est pas celle du citadin, elle n'est pas non plus celle de l'ornithologue amateur ou encore de l'aménageur du territoire.

Identifier vos parties prenantes sur la biodiversité, c'est d'abord identifier les usages, et accepter de prendre en compte des représentations différentes de la vôtre. Une démarche comme celle de l'ESR, déjà décrite plus haut, pourra vous aider à identifier les parties prenantes concernées. Plus généralement, pour l'identification de vos parties prenantes, vous pouvez vous reporter au guide « CAP vers la RSE », publié par le MEDEF, ou aux différentes publications de l'ORSE ou du Comité 21 sur ce thème¹.

Quels sont, en fonction de votre implantation et des services écosystémiques dont vous bénéficiez, les conflits d'usage potentiels ? Qui sont les autres usagers que votre activité va impacter, ou ceux qui sont susceptibles d'affecter votre activité ? Quelles sont les représentations de vos parties prenantes sur la biodiversité ? Sont-elles sur une relation d'usage, une vision patrimoniale ?

Informer les riverains de vos projets et de l'état de votre réflexion sur la biodiversité, identifier les associations locales impliquées dans la gestion ou préservation de la biodiversité, sont des étapes utiles pour renforcer la pertinence des actions que vous mettrez en œuvre et créer des synergies utiles.



¹⁻ Voir notamment

⁻ http://www.orse.org/parties_prenantes_ong_syndicats-79.html

⁻ http://www.comite21.org/nos-actions/economie-responsable/axes-travail/concertation/index.html

Au-delà de l'écoute bienveillante que vous leur accorderez, vous identifierez au sein des associations des gisements de compétences et d'idées souvent très utiles au succès de vos projets. Certaines associations locales sont regroupées au sein d'une fédération nationale, comme c'est le cas de beaucoup d'associations de protection de la nature rassemblées sous la bannière de France Nature Environnement. D'autres associations, spécialisées dans la biodiversité comme la LPO ou Humanité et Biodiversité, ont développé de véritables « centres de ressources », des outils, des labels, qui pourront vous être très utiles.

Au-delà des associations dédiées à la protection de la nature, les usagers, comme les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs, sans oublier bien sûr les agriculteurs ou les autres industriels, peuvent être concernés par votre démarche et être force de proposition. Tout dépendra de votre contexte et du périmètre choisi pour votre projet.

Enfin, les collectivités territoriales concernées sont à informer et à impliquer, le plus largement possible, dans vos projets.

Selon la nature de votre projet, la réglementation applicable à votre site ou à votre activité, la taille de votre entreprise, différentes méthodes d'écoute et de concertation, plus ou moins formelles, sont mobilisables.

Dans certains cas, les CLIE (Comités Locaux d'Information et d'Ecoute), peuvent être utilisés pour des séances spécifiquement consacrées à la biodiversité. Moins formelles, des visites de sites ou des réunions d'information peuvent être utiles pour nouer ou renforcer des liens avec les parties prenantes.

N'oubliez pas non plus de vous informer sur les projets des territoires sur lesquels vous vous situez. Par exemple, les Atlas de Biodiversité Communales (ABC) peuvent être une occasion de vous impliquer ou d'impliquer certains de vos salariés compétents sur la question. Des projets collectifs, initiés par des territoires ou des Parcs Naturels Régionaux, peuvent concerner votre entreprise et offrir l'opportunité de consolider vos liens avec les autres acteurs économiques ou institutionnels du territoire. Dans bien des cas, une véritable réciprocité peut être mise en place, par le partage d'informations et l'apport de compétences croisées.

Enfin, certaines démarches de sciences participatives, portées par des associations mais fédérées par le programme Vigie Nature du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), peuvent être des leviers intéressants pour mobiliser vos salariés et favoriser votre implantation sur le territoire.



Mettre en œuvre les plans d'actions

Maintenant que vous avez identifié et évalué vos impacts et dépendance vis-à-vis de la biodiversité, que vous avez recensé et pris contact avec les parties prenantes concernées avec lesquelles vous aurez choisi de travailler, vous êtes prêts pour passer à l'action. Vous êtes maintenant outillés pour définir votre stratégie biodiversité et la décliner en plan d'actions concrètes, évaluables et planifiées.

Qu'est-ce qu'une bonne stratégie biodiversité?

Il n'existe évidemment pas de réponse simple et valable pour tous à cette question. Une bonne stratégie biodiversité, c'est d'abord une stratégie claire, concise, adaptée à votre contexte, intégrée à la stratégie globale de votre entreprise et cohérente avec elle. C'est aussi et surtout, une stratégie dans laquelle vous vous reconnaîtrez et que vous serez fiers de communiquer à vos parties prenantes. Elle doit fixer un cap, vers lequel vous aurez résolument décidé de vous engager et elle doit être orientée vers l'action. Elle se décline à travers une organisation programmée et durable de l'entreprise, des plans d'actions, des rôles et responsabilités bien définis au sein de l'organisation et des indicateurs de performance et de suivi.

Quelles actions mettre en œuvre ? Avec quels moyens ?

Pour agir avec et pour la biodiversité, créer de la valeur pour votre entreprise et pérenniser les services écosystémiques, vous avez le choix. De nombreuses pistes s'offrent à vous, et celles que vous choisirez dépendront avant tout de votre contexte propre, des échanges que vous aurez avec vos parties prenantes, et bien sûr de votre stratégie globale et des objectifs opérationnels de votre entreprise. Les meilleures actions ne sont pas les plus visibles ou les plus spectaculaires, mais ce sont celles qui créeront de la valeur durable pour votre entreprise, parce que vous aurez envie de les poursuivre, quoiqu'il arrive. Ce sont celles qui créeront un socle de possibilités élargies pour votre développement futur.

Sans chercher à être exhaustifs, nous allons ici lister quelques pistes, en précisant pour chacune les acteurs concernés et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre, et en évaluer le succès. Des exemples, sous forme d'encadrés, vous permettront de raccrocher ces pistes à des expériences vécues par d'autres entreprises.

Reprenons les recommandations de la TEEB En les enrichissant de quelques propositions

Identifier vos impacts et vos dépendances

Cette étape est le préalable indispensable pour cibler et prioriser vos actions. Vous y parviendrez en vous aidant des outils mentionnés plus haut - ou tout simplement de ce guide. Un conseil : croisez les regards, en interne - en demandant le point de vue de représentants de différentes fonctions de votre entreprise - et en externe - en consultant vos parties prenantes, notamment vos fournisseurs.

2 Évaluer les risques et les opportunités

Cette étape vous permettra, en fonction des ressources naturelles critiques pour votre activité et des services rendus par les écosystèmes dont vous dépendez, d'identifier les risques liés à leur dégradation ou à leur raréfaction, mais aussi les opportunités liées à leur préservation ou à leur utilisation durable. Vous pouvez vous référer à l'encadré 12 pour le détail de ces risques et opportunités.

ENCADRÉ 10

Gérer différemment le patrimoine foncier

Des entreprises aménagent, sur leur site ou leur siège social, des « Oasis Nature » (Humanité et biodiversité) ou des « Refuges LPO » (Ligue pour la Protection des Oiseaux), et bénéficient des conseils de naturalistes compétents pour réaliser des aménagements adaptés à la configuration de leur terrain au meilleur coût.

Une entreprise aménage le bassin de rétention des eaux pluviales règlementaire en zone humide favorable aux amphibiens et libellules.

Une entreprise passe systématiquement ses espaces verts en gestion différenciée, en pratiquant des fauches tardives des pelouses fleuries et en laissant quelques arbres morts, favorables à la biodiversité. Ces démarches sont accompagnées de panneaux pédagogiques expliquant clairement l'intention et la démarche.

Des entreprises mettent en œuvre des techniques d'éclairage innovantes, plus économes en énergies et moins perturbante pour la faune nocturne (oiseaux, chauves-souris, insectes).

3 Éviter, réduire et compenser les impacts

La première chose qu'attendent de vous vos parties prenantes - à commencer par les autorités réqulatrices - est de réduire vos impacts sur la biodiversité. La séquence « Éviter - Réduire - Compenser » est d'ailleurs inscrite dans la loi, et sa logique est claire : c'est bien dans cette ordre là que vous devez aborder la question des impacts. De fait, et en termes financier, on peut souvent constater - ce que les qualiticiens connaissent bien - que l'évitement des impacts, quand il est pensé en amont, est souvent moins coûteux que leur réduction a posteriori, sans même parler de la compensation. Pour éviter ou réduire vos impacts, le champ des possibles est immense : pensez à l'écoconception, à intégrer le critère biodiversité dans vos politiques d'achats, à l'intégration de la biodiversité dans votre gestion foncière, etc. La gestion différenciée de vos espaces verts et de vos terrains non bâtis peutêtre une véritable opportunité de participer concrètement à la Trame Verte et Bleue locale, tout en réalisant des économies sur leur entretien. Des essences locales, moins exigeantes en intrants et en irrigation seront préférées aux espèces introduites. Pensez aussi à vérifier que vous avez mis en place un plan de vigilance contre l'importation accidentelle d'espèces envahissantes. En matière de maîtrise des impacts, les outils « classiques » de management environnemental (ISO14001, EMAS) vous seront de la plus grande utilité. Pensez à intégrer la biodiversité dans les différents chapitres de votre SME, en commençant par l'analyse environnementale, puis en l'intégrant dans vos objectifs et cibles, et enfin dans le suivi de la performance et l'amélioration continue

4 Saisir les opportunités de marchés liées à la biodiversité

On l'a vu plus haut, la biodiversité ouvre un champ d'opportunités considérable pour l'entreprise. A condition d'être capable de les identifier et de les saisir. Sécurisez vos approvisionnements, raisonnez « filières durables », innovez durablement en vous inspirant du vivant, comme le propose le biomimétisme, renforcez votre image et la confiance de vos clients, soyez les premiers à répondre aux nouvelles attentes des « consom'acteurs », renforcez votre intégration territoriale et apaisez vos relations avec vos parties prenantes, gérez avec les autres usagers les services rendus par les écosystèmes dont votre activité dépend, pour les préserver voire les consolider et améliorer ainsi vos conditions d'exploitation. Toutes ces opportunités sont à portée de main. A titre d'illustration, certaines entreprises confient la gestion de certaines de leurs emprises foncières non bâties à des associations

locales de protection de la nature, dans le cadre de partenariats. D'autres contractualisent avec les autres usagers de la nature, comme les agriculteurs, pour maintenir un couvert végétal sur les sols et ainsi lutter contre les poussières en suspension, ou pour faire évoluer les pratiques et limiter les apports en nitrates dans les zones de captage d'eau. Certaines entreprises ont adapté leurs produits, par exemple des éléments d'infrastructure qu'elles commercialisent, pour favoriser la biodiversité et se démarquer de leurs concurrents. C'est ainsi que des cavaliers de fixation de câbles sous-marins sont devenus de véritables récifs artificiels.

ENCADRÉ 11

Saisir les opportunités : quelques exemples pour se démarquer grâce à la biodiversité

Des entreprises d'ingénierie concevant des aménagements portuaires mettent au point des structures qui remplissent leur fonction initiale tout en servant d'abris aux juvéniles des poissons et invertébrés et agissent ainsi comme des récifs artificiels. Une autre met au point des revêtements de quais et pontons favorables aux alevins. Dans un secteur proche, une entreprise développe un procédé de stabilisation des sédiments inspiré des mangroves (biomimétisme) qui limite le dragage, et favorise l'implantation des juvéniles des invertébrés marins et aquacoles.

Une entreprise du BTP met au point un protocole de vigilance contre la prolifération de l'ambroisie, espèce végétale envahissante proliférant à la faveur des terrains remaniés, notamment dans le cadre des chantiers d'aménagements d'infrastructures. Une autre entreprise met au point un procédé de stabilisation des berges des canaux et autres voies navigables reposant sur le génie végétal, créant ainsi des habitats favorables à la biodiversité.

Des TPE, startups françaises, sont pionnières au plan mondial sur les techniques de bioconversion de déchets organiques ou d'eau usée reposant sur le génie végétal, ou l'utilisation de microorganismes symbiotiques (phytoremédiation, phytoépuration, bioconversion...).

Des entreprises du secteur cosmétique mettent au point de nouveaux produits reposant sur la biodiversité de leur territoire, vecteur d'image et de culture et révélatrices des patrimoines locaux. D'autres initient des démarches robustes de sécurisation de leurs fournisseurs, petits producteurs ou cueilleurs travaillant dans des écosystèmes fragiles dans des pays du sud.

De grandes entreprises des secteurs de l'industrie extractive ou exploitant des infrastructures linéaires (autoroutes, voies navigables, voies ferrées, gazoducs, ...), appliquent au delà des exigences le principe « Eviter – Réduire - Compenser » et prennent en compte de manière proactive la biodiversité. Cette gestion rigoureuse est un atout pour leur intégration territoriale.

Une entreprise du paysage met au point une nouvelle offre pour favoriser la biodiversité et développer les services écosystémiques rendus par les jardins d'entreprises. Considérant ces espaces comme des écosystèmes singuliers, elle propose une offre de diagnostic initial visant à établir un contrat d'entretien adapté au milieu et à son histoire. Un diagnostic final est établi en fin de cycle avec ses clients pour évaluer les progrès réalisés et une opération de sensibilisation est associée à l'ensemble de la démarche.

5 Intégrer la stratégie et les actions en faveur de la biodiversité à la stratégie de l'entreprise

L'approche « en silo » n'est plus adaptée à la vision de ce qu'est aujourd'hui l'entreprise : un système complexe en interaction avec de nombreux éléments externes. Cette remarque s'applique aussi parfaitement à la biodiversité. Raison de plus pour casser les cloisons mentales, et raisonner en transversalité et en systèmes dynamiques. Votre stratégie biodiversité sera d'autant plus efficace et pertinente qu'elle sera intégrée et cohérente avec la stratégie globale de l'entreprise.

ENCADRÉ 12

Oasis, refuges et sciences participatives – des outils concrets pour agir localement

Plusieurs grandes associations nationales de protection de la nature proposent des outils permettant aux entreprises de s'engager et d'impliquer leurs salariés. Ces outils peuvent être classés en deux catégories : ceux qui vous proposent de gérer vos espaces verts et emprises foncières en favorisant la biodiversité, et ceux qui vous proposent de mobiliser vos salariés pour l'acquisition de connaissances utiles au suivi scientifique de la biodiversité.



→ Dans la première catégorie, mentionnons le Réseau des Oasis Nature, de l'association Humanité et Biodiversité, ou celui des Refuges LPO de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

http://www.oasis-nature.fr http://www.lpo.fr/

→ Du coté des sciences participatives, mentionnons notamment le programme SPIPOLL, Suivi Photographie des Insectes Pollinisateurs, objet d'un partenariat entre le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et l'Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement (OPIE),

http://www.spipoll.org/

Les programmes de sciences participatives sont placés en France sous l'égide du MNHN, à travers le programme Vigie Nature. Selon les programmes, le niveau d'expertise nécessaire pour participer peut être très variable, il est donc important, si vous souhaitez soutenir ou participer à une action de ce type, de vérifier au préalable quel est le niveau de compétences attendu et celles dont vous disposez au sein de votre structure.

http://vigienature.mnhn.fr

6 S'engager auprès des parties prenantes pour améliorer les politiques biodiversité

les meilleures actions en faveur de la biodiversité, celles qui créent le plus de valeur pour l'entreprise, sont celles qui impliquent un ou plusieurs partenaires et qui sont ouvertes sur l'extérieur de l'entreprise. Plusieurs types de coopération peuvent être envisagés, et éventuellement combinés : des coopérations sectorielles, regroupant des acteurs d'un même secteur d'activité pour, par exemple, sécuriser leurs approvisionnement, assurer une meilleure tracabilité des produits ou des composants, élaborer de nouvelles normes applicables au secteur ou innover de façon collaborative. Des coopérations intersectorielles, regroupant des acteurs d'un même territoire ou d'une même zone, ou des utilisateurs des mêmes services écosystémiques ou des mêmes ressources naturelles, pour assurer leur gestion concertée ou leur restauration, ou encore pour mener des actions de sensibilisation à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un territoire. Enfin des coopérations avec le secteur associatif ou les organisations scientifiques sont possibles, par exemple dans le cadre d'actions de sensibilisation, de gestion de site ou de sciences participatives. Vos collaborateurs sont une partie prenante essentielle de votre entreprise. Savent-ils précisément ce qu'est la biodiversité ? Sont-ils informés de votre projet et mobilisés pour sa réalisation ? Avez-vous désigné un responsable ou un correspondant biodiversité en interne.

ENCADRÉ 13

Sensibiliser et informer

Une entreprise aménage sur son site un parcours de découverte de la biodiversité, avec identification des espèces végétales locales, hôtels à insectes et nichoirs, tout en dispensant aux visiteurs des conseils de jardinage écologique.

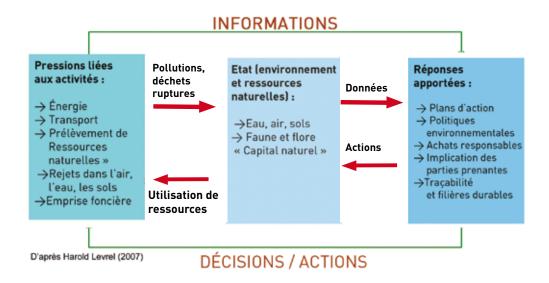
Des entreprises d'une même zone activité organise toutes ensemble des journées de la biodiversité, actions permettant à leurs salariés de découvrir la biodiversité, de se former, de pratiquer des activités liées à la biodiversité (aménagements écologiques, plantations, etc.)

Une entreprise lance un « produit partage », écoconçu, dont le packaging présente à ses clients le sens de la démarche et informe en quoi se produit impacte mais aussi dépend de la biodiversité, et dont une fraction des produits est reversée à des actions de mécénat environnemental pour la biodiversité.



Quels indicateurs pour le suivi de la biodiversité?

La question des indicateurs revient fréquemment lorsqu'il est question des démarches biodiversité des entreprises. Contrairement au changement climatique, par exemple, où la tonne de CO2 est un indicateur universel et reconnu, il n'existe pas « un », ni même quelques indicateurs de biodiversité permettant des comparaisons faciles d'un site à un autre, ou d'une activité à une autre. Toutefois, ce problème est loin d'être incontournable. Cela peut être fait, en combinant des indicateurs relatifs aux pressions exercées par l'entreprise sur la biodiversité (P), des indicateurs relatifs à l'état des milieux et de la biodiversité (E), et des indicateurs permettant d'évaluer les réponses mises en place par l'entreprise pour éviter ou réduire ses impacts (R). Les indicateurs P sont disponibles dans les systèmes de gestion de l'entreprise, notamment dans le Système de Management Environnemental s'il existe. Il s'agit par exemple de surfaces artificialisées, de linéaires d'infrastructures, de tonnages d'émissions ou de rejets liquides, ou encore de prélèvements de ressources issues de la biodiversité. Il en est de même pour les indicateurs R, qui correspondent par exemple à des heures de formation, des actions de sensibilisation, des sommes investies en travaux de génie écologique, des % de vos achats faisant l'objet de clauses spécifiques, etc. En revanche, les indicateurs d'état (E) peuvent souvent être renseignés avec des données externes à l'entreprise, qu'il sera possible de recueillir avec l'aide de bureaux d'études spécialisés, de partenaires scientifiques et d'associations, ou encore de bases de données en ligne mises à disposition par les autorités locales compétentes (Région, DREAL, etc.). Il est également utile, sur ce point, de se référer aux indicateurs fournis par l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB1).



^{1&}lt;u>-</u> http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr

ENCADRÉ 14

La Stratégie Nationale de la Biodiversité : un guide pour l'action concrète

En incitant les acteurs à s'engager dans la Stratégie Nationale de Biodiversité, par un processus d'adhésion volontaire, l'Etat et ses partenaires souhaitent surtout la traduire en actions, en déclinaison des 6 grands axes de cette stratégie que sont :

I - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

- 1. Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature
- 2. Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes
- 3. Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

II - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

- 4. Préserver les espèces et leur diversité
- 5. Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés
- 6. Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

III - Investir dans un bien commun, le capital écologique

- 7. Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique
- 8. Développer les innovations pour et par la biodiversité
- 9. Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité
- 10. Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en Outre-Mer

IV - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

- 11. Maîtriser les pressions sur la biodiversité
- 12. Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques
- 13. Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

V - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

- 14. Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles
- 15. Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés
- 16. Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires
- 17. Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

VI - Développer, partager et valoriser les connaissances

- 18. Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances
- 19. Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir en s'appuyant sur toutes les connaissances
- 20. Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

A cette fin, le Ministère de l'écologie a publié un Guide pour l'action, réalisé en concertation avec de nombreux acteurs, dont le MEDEF et les entreprises. Ce guide a été conçu pour aider tous les acteurs, quels que soient leur statut, taille, domaine d'activité et niveau d'expertise vis-à-vis de la biodiversité, à construire leur projet d'engagement volontaire. Vous y trouverez des recommandations méthodologiques pour construire votre projet, des propositions de pistes d'actions et des conseils pour soumettre votre projet dans le cadre du dispositif de reconnaissance de la Stratégie nationale. Le guide est illustré de nombreux exemples et ouvre vers des ressources complémentaires qui vous aideront à élaborer votre propre plan d'action SNB, ou tout simplement à inspirer votre action, même si vous ne souhaitez pas la soumettre dans le cadre du processus de



P 43



Que vous soyez une TPE du secteur du BTP, une entreprise de la distribution, un bureau d'étude en ingénierie ou un fabriquant d'outillages pour l'industrie, bref, quelle que soit la taille de votre entreprise ou son secteur d'activité, la biodiversité, c'est pour vous, aujourd'hui, un enjeu stratégique.

Il y a d'abord, on l'a vu, des opportunités à saisir. Des opportunités opérationnelles, concrètes, pour consolider votre modèle économique, innover, sécuriser vos approvisionnements ou vos conditions d'exploitation, mettre en valeur votre patrimoine foncier, renforcer la confiance de vos clients et mobiliser vos salariés. La biodiversité, c'est un bien commun, et, en tant qu'acteur de la société, et bénéficiaire au même titre que les autres, vous vous devez de contribuer à sa préservation et à la gestion durable des ressources qui en sont issues.

Il y a aussi, bien sûr, des points de vigilance, des risques, des menaces. Il s'agit, en premier lieu, de l'érosion de la biodiversité et de la dégradation des services qu'elle rend à l'ensemble de la société. Tout doit être fait pour écarter cette menace. C'est un enjeu sociétal qui justifie la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Il y a aussi le risque des conflits d'usage, des malentendus, des incompréhensions. Il y a celui enfin, ne nous le cachons pas, que des mesures inadaptées, voire contreproductives, bien que fondées sur les meilleures intentions du monde, soient prises par l'un ou l'autre des acteurs. Pour prévenir ces risques, le meilleur des garde-fous, c'est le dialogue, l'écoute, l'échange, l'action concertée. La biodiversité, c'est aussi, et peut-être même surtout, une question de gouvernance, un test pour notre capacité à décider et à agir ensemble. Les structures, les réseaux, les instruments, nationaux et locaux, se mettent progressivement en place. Il faut prendre le train en marche.

La biodiversité, c'est l'avenir. Agir pour la biodiversité, c'est aussi vous rendre plus solide face à l'imprévu, innover autrement, vous préparer à un monde qui change, et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation de votre entreprise.

A vous, à nous tous ensemble, d'agir maintenant.

Annexes

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES OU RÉFLEXIONS

Un éléphant dans un jeu de quille - Robert Barbault, Le Seuil, 2008
La vie, quelle entreprise! - Robert Barbault, Jacques Weber, Le Seuil, 2010
Humanité et Biodiversité, Manifeste pour une nouvelle Alliance - Ligue ROC, 2010
Un paléoanthropologue dans l'entreprise; - Pascal Picq, Eyrolles, 2012
Biomimétisme - Janine Benyus, Rue de l'échiquier, 2011
Philosophie de la biodiversité - Virginie Maris, Buchet Castel, 2010
L'économie expliquée aux humains - Emmanuel Delannoy, Wildproject, 2011
L'exigence de la réconciliation - Biodiversité et société - Collectif, fayard, 2012

RAPPORTS ET ETUDES

L'économie des écosystèmes et de la biodiversité, TEEB pour les entreprises, 2010 Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, 2009 Biodiversité et économie, des clés pour comprendre, 2012

GUIDES ET OUTILS

Entreprises et Biodiversité : Exemples de bonnes pratiques – MEDEF, 2010 Cap vers la RSE – MEDEF, 2012

Guide pour l'action – Stratégie Nationale pour la Biodiversité – MEDDE, 2012 La biodiversité, un atout pour vos sites d'entreprise – Ministère de l'écologie, 2006 Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises – Orée, 2008 Évaluation des Services Rendus par les écosystèmes aux entreprises - WRI, WBCSD, 2009 Comprendre, Evaluer, Valoriser – EpE, 2011

Entreprises, relevez le défi de la biodiversité – NatureParif, 2011

Batir en favorisant la biodiversité – NatureParif, 2012

Biodiversité et Bâti - LPO, 2012

L'APA dans tous ses états – FRB – 2012

Méthodes Participatives – Guide pour l'utilisateur – Fondation Roi Baudouin – 2008 Le dialogue dans les réserves de biosphère – MAB – UNESCO - 2007

P

WEBOGRAPHIE

OUTILS EN LIGNE

FBFvie:

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-l-interdependance-de-votre.html

RESSOURCES DISPONIBLES EN LIGNE

ESR: http://www.wri.org/publication/corporate-ecosystem-services-review

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-l-interdependance-de-votre.html

Ressources disponibles en ligne: ESR:

http://www.wri.org/publication/corporate-ecosystem-services-review

Guide Orée :

http://www.oree.org/7priorites/biodiversite-economie/guide-biodiversite-entreprises.html

CEV: http://www.epe-asso.org/index.php?part=publi&id_rap=109

La liste des services écosystémiques selon la nomenclature du MEA peut être téléchargée à cette page :

http://www.inspire-institut.org/nomenclature-services-ecosystemiques.html

ORGANISMES CITÉS

Ministère de l'écologie : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) : http://www.fondationbiodiversite.fr

Observatoire National de la Biodiversité : http://www.naturefrance.fr/onb

Museum National d'Histoire Naturelle : http://www.mnhn.fr

Vigie Nature : http://vigienature.mnhn.fr

Observatoire National de la Biodiversité : http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

MEDEF: http://www.medef.com

ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES

EpE: http://www.epe-asso.org

ASSOCIATIONS MULTI-ACTEURS

Orée: http://www.oree.org

Institut INSPIRE: http://www.inspire-institut.org

ONG, ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

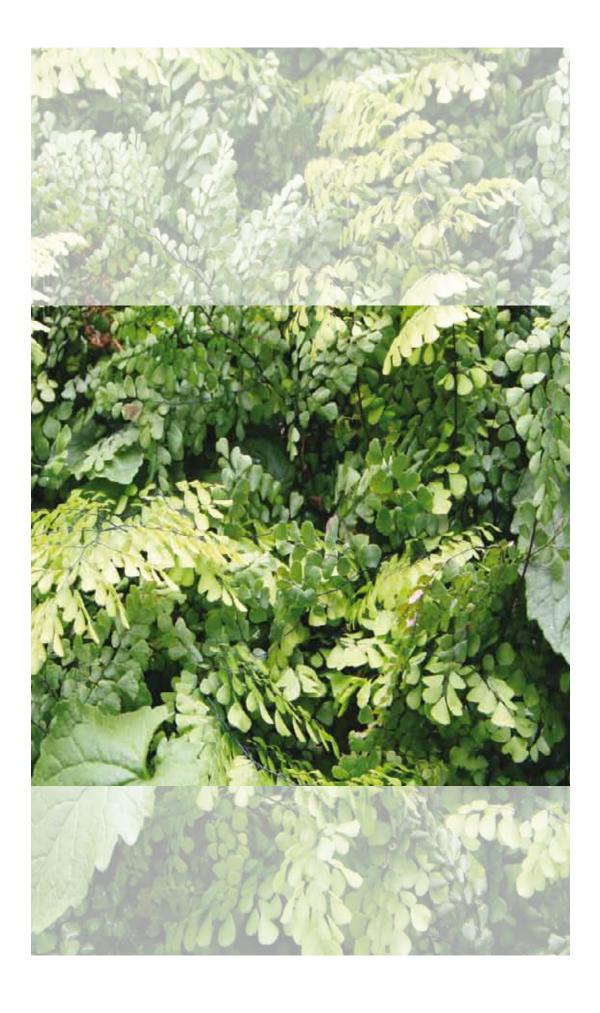
France Nature Environnement : http://www.fne.asso.fr

Humanité et Biodiversité : http://www.humanite-biodiversite.fr/

LPO: http://www.lpo.fr UICN: http://www.uicn.fr

FNH: http://www.fondation-nicolas-hulot.org

WWF: http://www.wwf.fr



Rédaction et coordination :

Emmanuel Delannoy

Liste des contributeurs à la rédaction de ce guide :

Marjorie Banès, Sylvie Bénard, Sylvain Boucherand, Juliette Desloire, Hélène Doutriaux, Emilie Jauffret, Nadia Loury, David Morlet, Patrice Valantin

Comité de pilotage du MEDEF:

Bruno Ageorges, Christian Béranger, Adeena Campas, Nicolas Créon, Pauline Delplanque, Philippe Prudhon, Laurence Rouger De Grivel, Olivier Sutterlin

Adaptation graphique et mise en page : **Yfic Lunel**

Crédits photo:

Christophe Aubel, François Bétard, Emmanuel Delannoy, Sébastien Genieul, Humanité et Biodiversité, Institut INSPIRE, Gilles Reeves, WikiMedia





55, avenue Bosquet 73330 Paris cedex 07 Tél : 01 53 59 19 19 www.medef.com

Contact : Adeena Campas Direction du développement durable acampas@medef.fr

Dépôt légal : Janvier 2013